CANADA.

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER, C.B., G.C.M.G., &c.

MINISTRE DES FINANCES.

CHAMBRE DES COMMUNES.

VENDREDI, 27 AVRIL

1888.



OTTAWA
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.
1888.



CANADA.

EXPOSE BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER, C.B., G.C.M.G., &c.

MINISTRE DES FINANCES.

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 27 AVRIL

1888.



OTTAWA:
IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE.
1888.

A. SENÉCAL, Surintendant des Impressions.

EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

PAR

L'HON. SIR CHARLES TUPPER, C.B., G.C.M.G., &c.,

MINISTRE DES FINANCES.

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI, 27 AVRIL 1888.

M. L'ORATEUR,—

En me levant pour proposer que vous quittiez le fauteuil, dans le but de permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens, je dois prier la Chambre, encore une fois, d'être indulgente à mon égard, vu que par des circonstances se rattachant à l'administration des affaires du pays, je me suis vu dans la nécessité de m'absenter d'Ottawa pendant une période de temps considérable depuis la dernière session. Quoique durant mon absence, en premier lieu à Londres et ensuite à Washington, mon bureau ait été surveillé par mon collègue l'honorable ministre des douanes, avec son habileté ordinaire, cela n'empêche pas que la Chambre s'attend à ce qu'en ma qualité de ministre des finances je lui fasse l'exposé ordinaire de la position financière du pays.

Après cette courte préface, je passe de suite à l'examen de la question que je viens de mentionner. Je donnerai d'abord des explications au sujet des variations dans l'exposé financier présenté en mai dernier concernant l'année expirée le 30 juin 1887; je vous ferai voir ensuite l'état des affaires de la présente année fiscale, et en dernier lieu je vous ferai connaître la position telle que le gouvernement l'apprécie, en ce qui concerne l'année fiscale prochaine.

Abordant d'abord les affaires financières de l'année expirée le 30 juin dernier, nous avions calculé que le revenu de toutes sources s'élèverait à $35,300,000. En mai dernier, en faisant l'exposé annuel, je me suis efforcé de fixer au plus près possible le chiffre de notre revenu probable de manière à ne pas le surévaluer. Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui à la Chambre, que le revenu total de l'année a été de $35,754,993, soit une augmentation sur l'estimation approximative, de $454,993. Le revenu des douanes que nous avions figuré par $22,000,000, s'est élevé en réalité à $22,378,800. Cette augmentation provenait principalement sans

doute par anticipation du revenu de l'année suivante, ce qui s'explique par des changements dans le tarif.

Avant de passer outre à cette partie du sujet que nous traitons, je crois qu'il serait intéressant de signaler aux honorables membres de cette Chambre quelques-uns des traits qu'on pourrait désigner sous le nom de " curiosités du revenu des douanes." Dans l'année expirée le 30 juin 1886, la somme des droits perçus sur le charbon et le coke a été de $1,072,332. Le revenu sur ces articles, en l'année 1887, s'est élevé à $1,178,964, soit une augmentation de plus de $100,000 sur l'année précédente, en dépit que 150,000 tonnes d'anthracite aient été admises en franchise durant l'année dernière, ce qui est un indice frappant des progrès que le Canada a faits, durant cette année, dans l'industrie manufacturière. Dans les articles de luxe, comme les marchandises de fantaisie, il y a eu une augmentation de $332,246 en 1886, jusqu'à $608,776, en 1887. Dans les soieries et la fabrication des soieries, il y a eu une augmentation de $702,465 en 1886, jusqu'à $860,395 en 1887, et pendant que le revenu augmentait sur ces articles de luxe, vous apprendrez sans doute avec plaisir qu'en l'année 1887, nous n'avons importé que 1,207,284 gallons de spiritueux et de vins, contre une importation de 1,400,690 gallons des mêmes produits, l'année précédente, et que, sur ces produits, le revenu s'est élevé, en 1886, à $1,911,601, pendant qu'en 1887 il n'a été que de $1,700,076, ce qui démontre que la tempérance gagne du terrain dans les mœurs de nos populations ; qu'il me soit permis d'ajouter que cette conclusion ressort du rapport de mon honorable ami le ministre du revenu de l'intérieur. En 1887, la quantité de spiritueux achetée pour consommation a été de 2,864,935 gallons, contre une moyenne de 3,376,410 gallons pour chacune des deux années précédentes. Je prends la moyenne des deux années précédentes, vu que la quantité achetée pour la consommation, en l'année 1885, était d'une proportion anormale très forte eu égard à une augmentation anticipée de droits, et les chiffres de 1886 sont partout plus faibles. La moyenne de ces deux années est raisonnable et juste pour les fins d'une comparaison. Le revenu sur les sucres de toutes sortes fait voir une augmentation, en 1887, de plus de $800,000 ; la somme des droits perçus sur cet item, en 1886, ayant été de $2,303,397, et en 1887 de $3,167,528 ; sur la laine, les droits ont augmenté de $2,499,246 en 1887, à $3,176,741 en 1887.

Quant aux articles tombant sous la loi de l'excise, nous avions estimé que le revenu provenant de cette source serait d'environ $6,000,000 ; mais en réalité, il a été de $6,308,201. Cette augmentation s'explique par le fait qu'une quantité exceptionnellement considérable de spiritueux ont été entrés avant le 1er juillet 1887, date à laquelle la disposition de l'Acte du revenu de l'intérieur vint en opération, concernant l'emmagasinage des spiritueux, deux ans avant leur mise en vente.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ces $6,300,000 ne comprennent-ils simplement que les droits sur les spiritueux, la bière et le tabac, sous l'en-tête d'excise ?

Sir CHARLES TUPPER : Ils comprennent tous les droits d'excise, et l'augmentation est due au changement qui a été fait dans l'acte d'excise, qui exige que les

spiritueux aient deux ans d'âge, avant d'être livrés à la consommation, ce qui a engagé les gens à en retirer de grandes quantités de l'excise avant l'expiration de l'année.

Dans les articles Divers il y a eu une faible diminution, mais le département des postes a donné une augmentation de plus de $100,000, et dans les Travaux Publics, en y comprenant les chemins de fer, il y a une augmentation d'environ $200,000.

Nous avions estimé que les dépenses de l'année seraient de $35,600,000, laissant un déficit estimé de $300,000. La dépense réelle de l'année s'est élevée à bien près de l'estimation, puisqu'elle ne l'a dépassée que de $57,860, et le déficit estimé de $300,000 s'est changé en un surplus de $97,313. En présence de l'exposé de l'année dernière, le gouvernement ne doit pas mériter d'être accusé d'exagération dans ses calculs, quand nous comparons les résultats obtenus, avec ses prévisions.

Je passerai maintenant aux résultats de l'année 1887-88. Après avoir expliqué à la Chambre les résultats des opérations de la dernière année fiscale, je la prierai de vouloir bien me prêter son attention au sujet des prévisions de la présente année. On se rappellera que dans mon dernier exposé financier, j'ai dit que le revenu total sur lequel nous pouvions compter, pour l'année fiscale 1887-88, était de $36,400,000 à retirer des sources suivantes : douanes $22,500,000 ; excise $6,400,000 ; divers, $7,500,000. Prenant d'abord le revenu des douanes, je dois dire à la Chambre que nous avons subi une série de hausses et de baisses. Vers la Noël dernière, on aurait pu croire, apparemment, que le revenu des douanes ne réaliserait pas ce que nous en avions attendu, et cela pouvait s'expliquer par le fait que, comme je l'ai déjà mentionné, le revenu de cette source a dépassé les prévisions, en 1886-87, d'environ $300,000, ce qui a été dû, sans doute, comme je l'ai dit tout à l'heure, aux droits acquittés à l'avance, à cause des changements faits dans le tarif, à la dernière session. Mais après Noël, le revenu des douanes commença à remonter, et au 10 de mars la somme perçue dépassait de $100,000 la somme perçue durant la période de temps correspondante de l'année fiscale précédente.

A partir du 10 mars le revenu de cette source a baissé de nouveau, et je regrette d'avoir à dire à la Chambre que jusqu'aux derniers rapports, ceux du 20 avril, le revenu des douanes, comparé à celui de l'année dernière, est en baisse de $227,000. Le revenu total de cette source, en 1886-87, ayant été de $22,378,000, je ne crois pas qu'il serait juste de calculer sur un revenu de plus de $22,000,000, quoique nous ayions lieu d'espérer que le printemps hâtif puisse contribuer à ranimer les affaires, et que nous puissions reprendre un accroissement de revenu durant la dernière portion de l'année fiscale. Mais je répète qu'il ne serait pas prudent de calculer sur un revenu des douanes dépassant $22,000,000. Le commissaire du revenu de l'intérieur m'a informé, ces jours derniers, que la source du revenu de l'exercice ne dépassera guère $6,450,000, et nous pouvons compter sur cette somme et pas plus. L'estimation des revenus divers a été revisé par les employés du département des finances, et l'on calcule que la somme qui pourra être perçue des diverses sources qui

forment ce revenu sera probablement de $7,550,000. L'estimation du revenu total pour l'année fiscale présente sera, en conséquence, croyons-nous, d'à peu près $36,000,000.

Passant aux dépenses auxquelles il faut faire face avec ce revenu, nous constaterons que durant la dernière session le parlement a voté des subsides qui, avec les dépenses statutaires, s'élevaient à $35,969,981.98. Ainsi que les honorables membres de cette Chambre le savent, nous avons ajouté à cette somme, des estimations de $1,112,000. Ces deux sommes réunies forment une somme totale de $37,082,000, et prenant les épargnes ordinaires en ligne de compte ordinaire dans les estimations, et ces épargnes, l'année dernière, se sont élevées à $100,000, je crois que les dépenses, en chiffres ronds, s'élèveront à $37,000,000; et je viens de vous démontrer que les recettes prévues seront d'environ $36,000,000. Toutefois, il n'est que raisonnable que la Chambre considère, qu'en l'année 1886-87, comme j'en ai informé la Chambre, dans l'exposé financier que j'ai fait l'année dernière, j'anticipais un déficit de $300,000. En réalité, au lieu d'un déficit, nous avons eu un surplus de plus de $97,000; et il n'est que juste d'estimer que cette somme de $400,000 a été payée d'avance à l'acquit de 1887-88. Au sujet du résultat probable de cette année, je crois que ce fait devrait être pris en considération, et avec une sage économie dans les dépenses, j'ai lieu d'espérer que les comptes pour cette année et l'année prochaine réunis ensemble se balanceront.

Maintenant, je vais examiner les résultats probables de l'année 1888-89. D'après les tendances générales du commerce, je suis porté à croire que les marchands du Canada vont être prudents dans leurs importations, et qu'il n'y a pas apparence d'une augmentation importante dans la somme des importations sur celle de la dernière et de la présente année fiscale. Pour rester dans les limites raisonnables, j'évaluerai les revenus probables des douanes à $22,500,000, ce qui est de $500,000 au-dessus des estimations de la présente année. Les employés du département du revenu de l'intérieur m'informent que dans la condition présente de leur revenu comparée à celle des deux dernières années, ils calculent que le rendement de l'excise, en 1888–89, peut être porté, sans exagération, à $6,650,000. En ce qui concerne les Divers, j'ai informé la Chambre que le revenu que nous comptons retirer de cette source, durant la présente année fiscale, sera de $7,750,000. Si nous ajoutons à cette somme l'accroissement normal du revenu qu'on a droit d'attendre du département des postes, je crois que nous pouvons estimer que le revenu provenant des Divers, durant l'année fiscale 1888-89, s'élèvera à $7,750,000. En conséquence, j'estime le revenu total provenant de toutes sources, à $36,900,000. Les honorables députés ont eu par devers eux, les estimations pour le service public pour l'année 1888–89; et vu que pour les besoins du nouvel exercice, un grand nombre de votes ont été pris et que des explications ont été données à ce sujet, il n'est guère nécessaire d'entrer dans des considérations très détaillées, quant aux changements dans les estimations des dépenses de cette année comparées à celles qui ont été demandées comme subsides à la dernière session. La somme des dépenses mise présentement devant le parle-

ment est de $35,421,440.22, mais, comme chacun des députés le sait bien, il n'y a dans les estimations aucun item pour le subside postal et les subventions aux steamers.

Cette question a été mise de côté, dans le but de nous permettre de l'étudier avec plus de réflexion que nous n'aurions pu lui en donner avant que le gros des estimations eût été voté. En conséquence, il y aura à ajouter au montant déjà mentionné, des sommes suffisantes pour couvrir ces services, et d'autres sommes seront probablement demandées au parlement dans les estimations supplémentaires, pour couvrir les services de l'année; mais je crois qu'en tenant compte de toutes ces considérations, à la fin de l'année 1888-89, les honorables députés trouveront que l'exposé que je viens de faire se sera vérifié, que considérant les résultats des opérations pour les années 1887-88 et 1888-89, la balance pour les deux années se maintiendra en équilibre. Il n'est que raisonnable de mentionner quelques items des dépenses à encourir, l'année prochaine, qui montrent des changements qui requièrent quelques explications. L'intérêt sur la dette publique prouve une augmentation de $116,000. Cette augmentation, comme on peut le voir en réfléchissant aux estimations, provient principalement d'une somme de $63,000 versées aux banques d'épargnes pour couvrir les fortes balances retenues par les déposants, au 31 décembre 1887, et de la somme qu'il faudra probablement trouver pour rencontrer un état de dette inattendu de $250,000, moins l'intérêt réalisé sur des prêts, soit, en chiffres ronds, une somme de $200,000. Nous avons également demandé une augmentation de $68,000 dans les placements des fonds d'amortissement, pour rencontrer des dividendes additionnels d'exigence absolue. En ce qui touche à la liste civile, la Chambre l'a déjà votée, et vous savez d'où provient l'augmentation de $32,000 qui s'y rapporte, aussi bien que l'augmentation des $14,000 de l'administration de la justice. Au fonds des pensions et des retraites, il y a une augmentation de $21,000, en grande partie créée par des pensions accordées à des employés mis à la retraite par suite de l'abolition de leur emploi, et cette augmentation est couverte, dans une grande proportion, par les économies réalisées dans d'autres branches du service.

Mon honorable ami le ministre de la milice et de la défense vous donnera des explications sur l'augmentation des frais de son département, surtout en ce qui concerne les écoles de cavalerie et d'infanterie. Dans les chemins de fer et canaux (intérieur), il y a une augmentation de $78,000, dont $45,000 sont appliquées à la reconstruction des fondations de l'écluse de Saint-Ours, et la balance reste aux frais généraux de la navigation du canal Welland et de la rivière Trent. Le service des phares nous impose une augmentation de $10,000, dont $6,000 à l'intention d'entretenir et réparer des phares, et $4,000 à l'intention de salaires et d'allocations aux gardiens de phares. Dans les Divers, il y a une augmentation de $55,000, acquittant le surplus du coût du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, les dépenses encourues pour le parc Banff, et l'outillage et frais d'installation de l'établissement d'imprimerie et de reliure du gouvernement; des explications vous seront données en temps opportun, à ce sujet.

Il y a une autre forte augmentation de $290,000 dans le service des chemins de fer et des canaux. Cette augmentation provient des $300,000 requises pour des réparations et des frais de main-d'œuvre sur le chemin de fer Intercolonial.

D'un autre côté, le vote de l'immigration a été réduit de $100,000, déduction prévue sur les dépenses générales de l'immigration, en considération de l'abolition du système des passes à bas prix et pour d'autres causes. Les £20,000 sterling ($97,000), représentant la contribution du Canada en faveur de l'institut impérial ayant été payés, sont naturellement disparus. Les travaux publics, dans les estimations qui s'y rapportent, montrent une diminution de $735,000, mais je crains qu'il n'y ait à y ajouter dans une certaine proportion. Toutefois, les estimations ont été préparées, généralement, avec le désir absolu d'ajouter le moins possible aux dépenses du pays, et le gouvernement s'est efforcé de ne rien demander en sus de ce qu'il faut pour maintenir le service civil dans un état d'efficacité conforme à l'économie.

Ayant ainsi expliqué à la Chambre, au meilleur de mes capacités, le revenu prévu de l'année financière prochaine, avec la permission de la Chambre, j'attirerai maintenant son attention sur l'état de la dette. D'après les états mensuels publiés dans la *Gazette du Canada*, qui font connaître parfaitement la position financière du pays, on pourra constater que présentement, nous sommes endettés en Angleterre pour des accommodations temporaires de la somme de £1,000,000. Depuis le mois de mai dernier, les affaires du pays ont souffert d'une certaine dépression, et l'un des résultats de cette dépression a été que trois banques ont cessé de faire des affaires. La province d'Ontario a subi, l'été dernier, une chaleur et une sécheresse extraordinaires, et la récolte n'y a pas atteint la moyenne accoutumée. La même cause a influé sur le grand commerce de bois, et vu les eaux basses, le bois qui avait été coupé et déposé dans les petits cours d'eau, n'a pu flotter jusqu'aux marchés. Les banques se sont trouvées, par là, dans la nécessité de faire des avances pour permettre aux personnes intéressées dans cette industrie de rencontrer leurs légitimes obligations. Mais, d'un autre côté, nous avons lieu de nous féliciter des abondantes récoltes du Manitoba et du Nord-Ouest. Cependant, il faut bien admettre que nous avons été un peu trop vite. Dans nos villes, et particulièrement dans Toronto, il y a eu une assez forte proportion de spéculations sur les terrains. Toutefois, avec de l'économie et de la prudence, le Canada pourra se relever de la présente dépression des affaires. Je suis convaincu que son commerce est ferme au fond et qu'il retrouvera bientôt sa condition normale. Au commencement de l'année fiscale, le gouvernement, surtout par déférence pour des banquiers, a restreint les limites des dépôts dans les banques d'épargnes, et a fixé la somme qui peut être déposée, à $300 par année, et à $1,000 en tout. Autrefois, les dépôts dans les banques d'épargne étaient illimités : une réduction doit être faite jusqu'à concurrence de $10,000, et subséquemment jusqu'à $3,000 ; maintenant, ils sont limités, comme je viens de le dire, à $1,000.

Cela a eu pour effet sur les dépôts des banques d'épargne du gouvernement de faire retirer quelques-uns des dépôts les plus considérables placés entre les mains du

gouvernement, et ces dépôts sont allés augmenter les affaires générales du pays par leur transport dans des banques où on accordait un taux d'intérêt plus élevé. Les dépôts dans les banques d'épargnes des bureaux de poste accusent une augmentation, et si nous comparons les résultats des deux côtés, les balances des banques d'épargnes, depuis le 1er juillet dernier, sont à peu près stationnaires, je veux dire que les dépôts ont égalé les retraits de sommes d'argent. Toutefois, nous devons nous féliciter de ce que les dépôts ont augmenté d'une façon marquée, de la part des classes pauvres, ce qui prouve que le travail est abondant et qu'il est convenablement rétribué. Pour en donner une idée, je vous dirai que le nombre des déposants dans les banques l'épargne des bureaux de poste, au 31 mars dernier, a été de plus de 100,000, donnant une augmentation de plus de 10,000 depuis le 30 juin dernier, et le nombre des déposants dans les autres banques d'épargne, sous le contrôle du département des finances, a augmenté de 56,000 à 57,000, durant le même temps.

Le caractère stationnaire des soldes des caisses d'épargne ne doit pas s'attribuer à l'émigration du capital hors du pays. Ces sommes, au contraire, ont, sans le moindre doute, pour les motifs donnés plus haut, été affectées à d'autres placements. Le gouvernement est d'avis qu'à diminuer la limite des dépôts à la caisse d'épargne, il facilitait par les fonds laissés ainsi disponibles les violences contre les banques du pays et mitigeait les crises. Cependant, comme conséquence du caractère stationnaire de cette balance, le capital-dépense du pays devait se chercher en grande partie dans le revenu ordinaire, et le gouvernement s'est vu dans la nécessité de recourir au marché anglais et d'y emprunter la somme indiquée. Le million de livres sterling qui, comme je l'ai dit déjà, a été emprunté en Angleterre, représente la somme que nous espérions recevoir de nos propres déposants. Il devient dès lors inévitable, pour compléter le capital-dépense qui figure au budget soumis au parlement et pour payer les divers subsides aux chemins de fer détaillés dans les comptes publics, de nous assurer les pouvoirs nécessaires de contracter un emprunt. Quand le gouvernement aura pu arrêter définitivement la somme qu'il devra emprunter, une loi d'emprunt sera présentée. Mais je suis heureux de pouvoir déclarer à cette Chambre et au pays que le gouvernement est décidé pour le présent, avec quelques exceptions sans importance, d'arrêter toute dépense ultérieure au compte du capital au-dessus des engagements actuels du pays. M'étant étendu sur la situation financière du pays, je voudrais maintenant montrer à la Chambre, aussi bien qu'il m'est possible, en quoi les changements apportés au tarif en 1887 ont affecté l'industrie du fer au Canada.

La Chambre n'ignore pas que dans le principe ces changements provoquèrent des critiques hostiles en Angleterre, sans doute, parce que notre position n'était pas clairement comprise. Mais par suite des explications données, par suite d'une observation plus approfondie de la politique fiscale adoptée par le Canada depuis 1879, cette critique hostile a beaucoup diminué, et en général cette partie de la presse anglaise qui s'occupe des questions financières, considère amicalement nos efforts pour développer sur le territoire canadien les sources de notre richesse minérale,

Evidemment, quoique beaucoup ait déjà été fait, il ne s'est cependant pas encore écoulé assez de temps pour permettre de montrer clairement les effets du tarif, la loi n'ayant en réalité reçu force exécutoire que depuis le commencement de la présente année fiscale. On a du reste profité sur une grande échelle jusqu'au 30 juin, des dispositions spéciales, pour l'admission des marchandises aux anciennes conditions, et on a même dans bien des cas, prévenu les besoins. Je pourrais mentionner en outre que le capital requis pour transformer le minerai en fer, est tel qu'il est impossible d'espérer un grand développement dans un cours espace de temps. Les honorables députés ne l'ignorent pas, le temps est l'essence d'un marché. Les capitaux sont prudents, et lents à s'engager dans de nouveaux champs d'entreprise. La confiance dans la continuation de notre politique fiscale est aussi requise avant de voir investir le capital dans les immenses travaux nécessaires au développement de l'industrie du fer.

Je dirai en passant, pour montrer combien nos voisins sont pénétrés de la nécessité d'une stabilité politique, que dans le bill Mills, actuellement soumis au congrès, (c'est-à-dire le bill présenté à la Chambre des représentants par le président du comité des voies et moyens et qui comprend la politique de l'administration et du grand parti démocratique de la république Etats-Unis) les droits sur les fers et aciers sont touchés d'une main parcimonieuse. On remarquera le même fait au sujet de la mesure présentée a la Chambre des représentants par M. Randall, qui ne propose aucune réduction matérielle des droits sur les fers et aciers. La ligne de conduite observée dans le projet de tarif, indique chez nos voisins du Sud une détermination bien arrêtée de continuer un système de protection au bénéfice de cette grande industrie. Les Etats-Unis sont à la tête de toutes les nations du monde pour la production du fer et de l'acier, et ils ont conquis cette position par 26 ans de protection non interrompue. Les changements proposés par les deux projets de loi maintiennent les droits sur le fer et l'acier à des taux beaucoup plus élevés que nos taux actuels. Sous le régime de son projet de loi, M. Mills évalue la réduction des recettes pour les droits sur le fer et l'acier, à $1,000,000, sans compter la somme de $5,706,433, reçue l'an dernier pour droits sur le ferblanc, qu'il propose de porter sur la liste des marchandises libres de droits. Sur cette somme de $1,000,000, il y a près de $300,000 provenant des rails d'acier et $700,000 provenant d'autres articles. Retranchons le ferblanc et les rails d'acier des autres articles de fer d'importation, nous trouvons que les importations de fer et d'acier et leurs produits fabriqués pendant l'année finissant le 30 juin dernier était : Valeur, $32,736,976 ; droits, $14,165,133, soit un taux moyen de 43½ pour 100. Déduisons $700,000 de ces droits, ainsi qu'il est proposé, et le taux moyen tombe à 41 pour 100. D'où il suit que le ferblanc et les rails d'acier mis à part, la réduction des droits sur les fers, aciers et leurs produits fabriqués, est entre 43½ pour 100 et 41 pour 100. Prenant l'importation totale aux Etats-Unis du fer, de l'acier et de leurs produits fabriqués, introduits pour la consommation intérieure, pendant l'année écoulée le 30 juin dernier, le taux moyen des droits de douanes proportionnel *ad valorem* était de 41 pour 100. Allouant ensuite

$1,000,000 pour la réduction de droit proposée par le projet Mills, le taux moyen des droits de douane sur le même chiffre d'importations serait de 39 pour 100 sur la valeur. D'autre part, le taux moyen des droits de douane perçus sur le fer, l'acier et leurs produits manufacturés, importés au Canada, pour la consommation intérieure, pendant l'année écoulée le 30 juin dernier, était de 17¼ pour 100, et pour les 9 mois écoulés le 31 mars 1888, sous l'empire du tarif revisé, ce taux moyen sur ces articles a été de 23¼ pour 100 de la valeur. Comparons le tarif douanier des Etats-Unis sur les marchandises importées pour la consommation intérieure, avec le tarif canadien sur les mêmes articles. Les rapports commerciaux accusent le résultat suivant pour l'année écoulée le 30 juin 1887 :

Taux moyen sur les importations des Etats-Unis	....	31¼ p. 100, *ad valorem.*
" " " du Canada	....	21¼ p. 100 *ad valorem.*

Comparons les articles frappés de droits par le tarif douanier des Etats-Unis, avec les mêmes articles sous le tarif douanier du Canada, et nous trouvons que les rapports commerciaux pour 1886-87, accusent un taux moyen de droits de 47 p.100 *ad valorem* sur les importations pour la consommation intérieure des Etats-Unis, contre un taux moyen de 28¾ p. 100 *ad valorem* pour les importations canadiennes, pendant la même période. Sous l'empire du projet Mills, le taux moyen des droits de douanes pour les articles qui y sont soumis, prenant pour leur base les importations de 1886-87 pour la consommation intérieure des Etats-Unis, est estimé à 43½ p. 100 *ad valorem*, tandis que sous le tarif canadien amendé, pour les 9 mois écoulés le 31 mars 1888, le taux moyen des droits de douane, sur articles frappés de droits et importés pour la consommation intérieure, était de 31¾ p. 100 *ad valorem.* Avant d'entrer dans des détails au sujet des droits sur les fers, je ferai remarquer, qu'outre les exigences du moment et la nécessité d'avoir une politique stable, nous avons à vaincre l'opposition des intéressés dans la fabrication et le commerce des produits étrangers. Mais, M. l'Orateur, le peuple canadien a foi dans les avantages que les industries locales donneront au pays. Quelle que soit sa politique, notre population a prouvé, à ne pouvoir s'y tromper, l'importance qu'elle attache à l'existence d'une industrie nationale active, par l'empressement qu'elle a mis à octroyer des emplacements gratuits, des exemptions de taxes et des subsides en argent, pour la création de nouvelles entreprises assurant de la main-d'œuvre industrielle dans toutes les localités du pays.

En terminant ces observations préliminaires, j'ajouterai, et je le prouverai par les détails que je soumettrai à cette Chambre, que la mesure adoptée l'an dernier, est approuvée par les principaux laminoirs de plaques et de barres, qui expriment leur satisfaction au sujet du tarif actuel et de son fonctionnement. J'ai l'intention de montrer ses effets sur les prix du marché, et les honorables membres de cette Chambre seront peut-être étonnés d'apprendre que le résultat est une légère augmentation du prix n'égalant pas celle du droit. Je me propose de prendre pour ma démonstration la valeur des fers garantis, sur le marché de Glasgow, qui est le baromètre le plus sûr du prix du fer. Les prix des mois de février et décembre 1887 étant

presque égaux à Glasgow, je les choisirai pour base de ma comparaison. Pour le fer en gueuse, le prix au Canada n'était que de $1 à $1.25 par tonne brute plus élevé en décembre qu'en février 1887, tandis que le droit additionnel imposé à partir du 1er juillet, était de $2.24 par tonne brute, ce qui prouve que les fabricants étrangers, les entrepreneurs de transport et les importateurs, avaient fait une réduction de $1 à $1.25 par tonne brute, dans le but de conserver le commerce. En d'autres termes, le consommateur a payé en tout la moitié de la somme encaissée pour le fisc du chef du droit. Le fer en barre était aux prix suivants : En février 1887 $1.60 à $1.65 par 100 livres, en décembre 1887 $1.85 à $1.90 par 100 livres, en décembre 1887 $1.85 à $1.90 par 100 livres, soit une augmentation de 25 cents seulement, tandis que le droit additionnel était de 35 cents par 100 livres. Quant aux conduits d'eau en fer de fonte, les prix de contrat, pour la ville de Montréal, étaient en moyenne comme suit :

Pour 1885	$ 28,50	par tonne brute.
" 1886	26,27	" " "
" 1887	33,14	" " "
" 1888 seulement	32,10	" " "

Et cela malgré l'augmentation de droits de $8 par tonne. Les conduits d'eau destinés à la ville de Montréal pour 1888, auxquels je fais allusion, seront faits en Canada avec du minerai canadien. L'augmentation moyenne des prix de 1885-86, est donc à peu près moitié de l'augmentation du droit. J'arrive maintenant aux effets du tarif sur les explorations de nouveaux terrains pour le développement de l'industrie. Je suis heureux de constater que de riches gisements de minerai viennent d'être découverts dans le voisinage de Port-Arthur, Ontario, et sur l'île du Chasseur, près de la frontière. Quand le chemin de fer de colonisation de la Baie du Tonnerre atteindra ces points, l'ouverture de ces mines sera beaucoup facilitée. Au sud du passage de la rivière de la Seine par le chemin de fer du Pacifique Canadien, on a découvert un immense gisement de minerai de fer haut degré Bessemer. On le dit le plus vaste et le plus pur corps de minerai découvert en Amérique. Son minerai est un oxyde magnétique noir, qui donne à l'analyse de 65 à 70 pour 100 de fer métallique. Ayant brièvement exposé les effets du changement de tarif au point de vue des nouvelles découvertes, je me permettrai de présenter à la Chambre le tableau de ce qui a été fait dans le pays, pour la création de fourneaux de grillage nouveaux. La mine de Bristol, dans le comté de Pontiac, Québec, qui était fermée depuis quelque temps, vient d'être achetée par une compagnie qui a occupé environ 300 ouvriers à des travaux de mine. Des hauts-fourneaux pour la calcination du minerai ont été construits, mais il a fallu suspendre les travaux en attendant l'achèvement des communications par chemins de fer. Les divers intérêts individuels dans les mines de fer sur la ligne de chemin de fer de Pembroke à Kingston, sont amalgamés et consolidés en une seule compagnie, possédant un capital suffisant pour les exploiter toutes. Les experts de Chicago déclarent que le minerai de ces mines est un des plus pur parmi ceux analysés à Chicago, le pourcentage phosphoreux étant excessivement bas. J'apprends que des préliminaires sont ouverts pour l'établissement d'un

haut-fourneau à Trenton et que d'importants travaux d'exploration se font dans les districts ferrugineux du Cap-Breton et de la Nouvelle-Ecosse. Le territoire minier de Pictou, a, lui aussi, attiré une grande attention. Il a reçu la visite d'un membre d'une des premières maisons de forges d'Angleterre, chargé par de grands capitalistes d'examiner le minerai et d'en faire rapport. La situation pour la fabrication du fer et la qualité du minerai ont produit une impression favorable, et les négociations semblent devoir aboutir, à bref délai, à l'établissement de vastes fonderies dans cette partie du pays.

Après avoir ainsi brièvement montré à la Chambre les nouvelles découvertes et les travaux nouveaux commencés, j'ai un autre devoir bien agréable à remplir, celui de montrer à cette Chambre le progrès réel et tangible fait par les industries qui existaient avant le changement de tarif. L'an dernier, les fonderies, les ateliers de construction, les manufactures de ponts et les autres usines métallurgiques du Canada, ont toutes été en grande activité et ont partagé la prospérité générale. On ne peut douter un moment que le changement des droits sur les fers, n'ait eu pour conséquence générale de stimuler notre industrie nationale. Dans un avenir peu éloigné, elle aura pour conséquence que nous produirons, nous-mêmes, la grande masse du fer que nous employons. Les installations de la Compagnie des aciers du Canada, à Londonderry, qui depuis des années étaient en liquidation, sont devenues vers la fin de février, la propriété d'une compagnie nouvelle, composée de capitalistes anglais et canadiens, qui se proposent de les mettre en pleine activité et d'étendre leurs opérations. Un des hauts-fourneaux qui, en janvier dernier, arrêta tout-à-coup, subit actuellement des réparations. L'autre, éteint depuis 1884, se rallume actuellement. Ces hauts-fourneaux peuvent produire annuellement chacun 25,000 tonnes de fer en gueuse. La compagnie a fabriqué, l'an dernier, une quantité considérable de fer en barre puddlé. En décembre 1887, il y a eu dans ces usines, une augmentation de main-d'œuvre de plus de 50 pour 100, comparativement à celle du mois correspondant de l'année précédente, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Déc. 1886.	Déc. 1887.
Nombre d'ouvriers	300	500
Déboursés pour combustible, fonte, autres matériaux et fret représentant la main-d'œuvre employée indirectement	$16,000	$25,700
Valeur de production	29,300	47,500

Production et opérations des usines de Londonderry en 1887 :

Objets.		1er semestre, 1887.	2e semestre, 1887.
Extraction du minerai	Ton'x.	22,205	26,358
Pierre calcaire employée	do	7,112	8,748
Charbon et coke employés	do	30,423	47,014
Fer en gueuses fabriqué	do	9,613	9,886
Barres puddlées	do	....	2,123
Barres de fer N. tôles, essieux, etc	do	....	1,470
Barres de fer de ramasse	do	....	445
Fonte	do	54	80

Déboursés.	1er semestre, 1887.	2e semestre. 1887.
Salaires aux employés	$ 70,000	$100,000
Payé pour combustible	29,000	52,000
" " chaux	6,815	8,007
" " divers	5,000	8,000
" " frais de transport par chemin de fer	46,686	66,944
Totaux	$158,001	$235,641

Salaires aux employés depuis mars 1888	$31,000
Nombre d'ouvriers figurant à l'état d'émargement de la Compagnie de Londonderry en mars 1887	343
Nombre d'ouvriers figurant à l'état d'émargement de la Compagnie de Londonderry en mars 1888	660
Augmentation	317

A New-Glasgow les récentes modifications au tarif ont eu pour résultat d'augmenter considérablement la vente des produits de la Compagnie des Aciéries de la Nouvelle-Ecosse, ainsi que le prouve l'état suivant :

Epoque.	Expédition. Tonnes.	Expédition. Valeur.	Charbon brûlé.	Salaires payés.	Transport par chemin de fer.
1er juillet au 31 déc. 1886	1,728	$ 69,465	$ 5,737	$ 26,300	$ 13,123
1er juillet au 31 déc. 1878	2,712	133,400	10,462	34,900	17,332
Augmentation en 1887	62 par ct.	92 par ct.	85 par ct.	13 par ct.	32 par ct.

Les commandes actuellement reçues dépassent les expéditions faites pendant les 6 derniers mois de 1886. La compagnie est amalgamée avec la Compagnie des Forges de la Nouvelle-Ecosse, et des arrangements pris entraîneront la construction d'un haut-fourneau nouveau, doublant ainsi la production de la Compagnie des Aciéries et représentant des déboursés annuels d'environ $25,000 en salaires, combustible et frais de transport par chemin de fer. A Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, les rapports des "Laminoirs de Coldbrook" accusent des résultats excellents. Voici un extrait d'une lettre du président de la Compagnie.

La mise en vigueur du tarif fait diminuer l'importation du fer, par conséquent, notre production augmente en proportion, et les bénéfices de l'industriel proviennent de petits profits sur un grand chiffre d'affaires. Nous sommes en mesure de vendre nos produits aux marchands à des prix inférieurs à ceux d'importation avant 1886."

Il est constaté qu'il y eut en 1887 une augmentation de plus de 50 pour 100 dans le personnel des "Laminoirs" sur celui des années 1884-85 et 86. A Montréal messieurs Pillow, Hersey et Cie se sont constitués en compagnie par actions, au capital de $800,000. La Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien se propose de fonder l'été prochain, un atelier pour la construction de voitures pour voya-

geurs. Après achèvement de cet atelier, tout le matériel roulant de cette compagnie sera construit dans le pays. Cette compagnie a construit 24 locomotives en 1886 et autant en 1887. Depuis octobre 1884, à l'exception de deux locomotives spéciales, pour le service des montagnes, pas une locomotive n'a été achetée hors du pays. Depuis plusieurs années, tous ses wagons pour transport de marchandises sont construits au Canada, et à l'exception de quelques voitures-dortoirs au voitures-salons-à-dîner, toutes ses voitures pour voyageurs sont actuellement construites dans le pays. La compagnie des Laminoirs de Montréal a augmenté la production de la tôle et barres en travaillant nuit et jour, elle inaugura en 1887 le travail de nuit pour la fabrication des barres, et pendant cette année elle travailla 10,000 tonnes de fer de toutes qualités et employa environ 10,000 tonnes de combustible. Tout récemment elle vient d'installer un tuyau pour la fabrication du fer ouvré avec toutes les derniers perfectionnements modernes, capable de fabriquer 6,000,000 de pieds de tuyau par an et consommant à cet effet 4,000 tonnes de matière première.

La nouvelle usine pour la fabrication de tuyaux est en opération nuit et jour. Une compagnie allemande de Dusseldorf, a décidé, m'affirme-t-on, de créer une vaste usine pour la fabrication de tuyaux en fer ouvré et bouilleurs, ce qui sera une industrie nouvelle dans le pays. Des changements importants se sont opérés dans les ateliers de construction de locomotives à Kingston. La maison Dubbs et Cie, de Glasgow, une des plus importantes de l'Angleterre pour la construction de locomotives, a versé des capitaux dans cette usine. Elle dirige et commande actuellement ces ateliers et se propose de faire ses opérations sur une plus vaste échelle. Un des effets de la modification du tarif encore, est la création à Hamilton d'une usine pour la fabrication de vis de bois, de boulons taraudés, etc., ce qui emploie 400 bras. Dans la même ville d'Hamilton, depuis la modification du tarif, la " fonderie de tuyaux du Canada " s'est vue assaillie de commandes et est tellement occupée qu'il lui sera nécessaire d'augmenter son volume de production.

Voici le rapport de la Compagnie des ponts de fer d'Hamilton :

Nous employons beaucoup de fer de fabrication indigène et le trouvons d'une qualité au moins égale à celui d'importation. Le prix, pour autant que notre expérience permet d'en juger, en est raisonnable et n'atteint pas tout à fait la proportion que l'augmentation du tarif aurait fait présager. Nous avons, en outre, cet avantage de pouvoir commander et recevoir le fer quand les besoins s'en font sentir, sans devoir surcharger notre approvisionnement.

Burrow, Stewart et Milne, d'Hamilton, disent :

La moitié du fer dont nous nous servons est de fabrication canadienne, et nous en trouvons la qualité excellente, A 1.

La compagnie de " Laminoirs d'Ontario," au sujet du nouveau tarif, fait le rapport suivant :

Nous commençons à sentir maintenant les effets bienfaisants et nous nous attendons à être obligés de fabriquer au printemps bien plus de fer que nous n'en avons jamais fait. Au printemps nous serons en mesure de livrer presque le double du tonnage de notre production antérieure. Nous prenons aussi des mesures pour mettre en opération notre usine de Londres, soit là ou ailleurs, de manière à pouvoir en mai prochain y produire s'il est nécessaire 35 tonnes de fer par jour.

La Compagnie des Forges d'Hamilton dit :

Dans notre propre commerce, nous avons ressenti les effets excellents de la politique sage et judicieuse du gouvernement, et spécialement durant les 4 derniers mois, ayant considérablement augmenté notre production en travaillant à toute vapeur nuit et jour. Depuis quelques jours nous avons allumé un nouveau fourneau muni de tous les accessoires et capable de nous fournir journellement en barres de fer le chargement complet d'un wagon de chemin de fer. Ce fourneau donnera de l'emploi continuel à douze hommes habiles, sans compter les manœuvres. Nous avons, en outre, augmenté le capital-actions de notre compagnie avec l'intention de donner plus de développement à notre industrie. Nous nous proposons de construire, dans un avenir fort peu éloigné, une usine nouvelle pouvant produire 6,000 tonnes par an.

Pour terminer, nous pouvons constater avec plaisir que nous n'avons pas entendu un consommateur se plaindre de l'augmentation du tarif. Nous désirons, au contraire, constater la satisfaction généralement exprimée par le consommateur au sujet de l'avantage que lui donne la possibilité de s'approvisionner rapidement dans le pays, sans avoir comme dans le passé à s'adresser à l'étranger et s'embarrasser de grands approvisionnements payés comptant. Aujourd'hui, ils peuvent livrer le fer à la consommation, à bref délai, ce qui contribue considérablement à rendre ce commerce plus sûr et plus actif.

La continuation de cette politique, relative au fer, est d'une conception sage et contribue au développement des ressources minières du Canada. Elle mérite, à ce titre, notre plus entière approbation et il n'est pas douteux qu'elle ne crée bientôt un état de chose prospère et durable au plus grand avantage des populations qui vivent entre les deux océans.

La production des houillères, qui est si intimement liée au développement de nos manufactures, et est en outre un des meilleurs baromètres du développement de notre industrie nationale, doit être mentionnée ici, pour constater que l'augmentation du tarif douanier sur le fer a eu, sur elle aussi, une grande influence. Le tableau suivant donne le total exact de la production des comtes de Cumberland, Pictou et Cap-Breton :

	1886.	1887.
Houillères de Cumberland, tonnes	416,000	469,242
" " Pictou, "	369,000	338,050
" " Cap-Breton, "	588,000	717,000
Totaux	1,373,000	1,524,292

En 1879 le charbon produit par la houillère de Spring-Hill ne s'élevait qu'à 92,000 tonnes et en 1887 cette production se montait à 442,000 tonnes. Ce charbonnage est de tous ceux du Canada celui qui emploie le plus grand nombre de bras, donnant de l'ouvrage à 1,400 hommes et jeunes gens.

Je crois avoir prouvé la satisfaction de la Chambre, que les effets de la modification du tarif sur les fers ont été avantageux à l'industrie métallurgique du pays.

Je me propose maintenant d'exposer ce qui a été fait pour le développement du commerce des Indes Occidentales. En règle générale, ce commerce a été rémunérateur l'an dernier, et le prix qu'y atteignait le poisson peut être considéré comme bon. Il a augmenté dans une proportion qui a permis à nos pêcheurs d'en bénéficier considérablement. La part des bénéfices de l'armateur, quoique moindre que celle du pêcheur, a largement augmenté. Il ne faut pas perdre de vue, que dans les relations commerciales avec les Indes Occidentales, le sucre, expédié en guise de cargaison

de retour, figure comme facteur très important. Il est encourageant de constater que le changement dans le tarif, ayant pour effet d'imposer à tous les sucres à l'usage des raffineries, un droit identique basé sur l'analyse, a considérablement augmenté l'importation du sucre des Indes Occidentales, surtout en la Nouvelle-Ecosse. L'importation en Canada du sucre des Indes Occidendales, (y compris la Guyane Anglaise) s'élevait pour les années suivantes à :

Année écoulée le 30 juin 1886	Livres	59,854,645
" " " 1887	"	51,021,331

Soit une diminution de 14¾ pour 100. Et en la Nouvelle-Ecosse seule :

Année écoulée le 30 juin 1866	Livres	19,830,723
" " " 1887	"	24,398,201

Soit une augmentation de 23 pour 100. L'importation du sucre des Indes Occidentales (y compris la Guyane Anglaise) à Halifax, s'élevait à la fin des neuf mois écoulés le 31 mars 1888, à 33,837,455 livres. L'importation des mêmes Indes pendant le trimestre qui finit le 30 juin est généralement moitié moindre de celle des trois autres trimestres réunis. De là il devient évident que l'importation de sucres des Indes Occidentales à Halifax seul, sera cette année, plus que double de celle constatée en la Nouvelle-Ecosse et probablement égale à celle constatée, dans le Canada entier, pendant les deux années citées plus haut. Quant à la conférence, dernièrement réunie à Londres, au sujet des encouragements à l'industrie sucrière, je puis constater ici que si la proposition de supprimer les primes accordées par les gouvernements européens à l'industrie du sucre de betteraves, était suivie d'exécution, ce fait serait très profitable au commerce canadien avec les Indes Occidentales.

Jusqu'ici je me suis uniquement occupé du commerce avec les Indes Occidentales au point de vue spécial des sucres, mais, comme il n'y a que quelques jours qu'un débat s'est élevé dans cette Chambre au sujet de ce commerce en général, je ne crois pas hors de propos d'en dire en passant quelques mots. En 1878, la valeur totale des importations reçues des Indes Occidentales pour la consommation intérieure était de $1,181,728, en 1886 elle s'élevait à $3,249,642. Comme mes honorables collègues pourront en juger par ce que j'ai dit au sujet de l'importation du sucre, pendant les 9 mois écoulés le 31 mars dernier, je m'attends à voir cette année un développement plus grand encore. Au point de vue du commerce général d'importation et d'exportation réunis, je constate qu'en 1878 sa valeur totale s'élevait à $1,689,473, et à $5,553,892 en 1886. Si nous tenons compte du développement de l'importation du sucre d'une part et de l'exportation du poisson et autres produits du pays d'autre part, il est évident que l'ensemble du commerce se développera incessamment. J'ajouterai que le gouvernement, dans l'intention de développer le commerce national a expédié de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, vers le Brésil et la République Argentine, un agent d'une grande compétence commerciale, avec mission d'étudier les moyens de développer notre commerce avec ces pays. Il espère pouvoir donner bientôt un

nouvel essor au commerce avec les Indes Occidentales, par la création d'un service à vapeur entre un ou plusieurs ports canadiens et ces pays. Je désire faire en passant une allusion à notre industrie du coton.

On emploie actuellement par an en Canada 60,000 balles de coton cru d'une valeur d'environ $3,000,000, soit une augmentation de 50,000 balles en dix ans. Nous comptons actuellement en Canada, environ un demi-million de fuseaux, mis en opération par environ 9,000 ouvriers, et représentant un capital versé d'environ $8,000,000. Je crains d'ennuyer la Chambre, avec les détails que je lui soumets, mais s'il m'est permis d'abuser encore de sa patience, je désire montrer avec quelle rapidité le commerce interprovincial s'est développé chez nous. Les rapports du chemin de fer Intercolonial font voir pour 1878 et 1887 le mouvement de voyageurs et de marchandises suivant :

		1878.	1887.
Fleur	Barils	637,778	753,48
Grains	Boisseaux	331,170	1,016,334
Bétail	Têtes	46,496	80,782
Bois	Pieds	56,600,000	161,160,000
Produits manufacturiers	Tonnes	140,858	820,000
Autres articles (bois de chauffage non compris)	"	230,741	
Transport des marchandises	"	522,710	1,131,334
Voyageurs	Têtes	618,957	940,144

Pour les deux années, parmi ces articles, la farine, le bétail et le bois étaient de transport local, qu'il ne faut pas confondre avec le transport en transit des marchandises d'exportation. Le grain figure dans le transport local en 1887 avec 440,454 boisseaux, et en 1878 avec 331,170 boisseaux. L'accroissement total du transport entre 1878 et 1887 est de 608,000 tonnes, et au point de vue de la différence à établir entre le transport local et celui de transit, le gérant général constate que l'accroissement se divise presque en parties égales, ce qui donnerait 57 pour 100, ou environ 300,000 tonnes d'augmentation pour le commerce local. L'augmentation du nombre des voyageurs me semble également indiquer une augmentation de commerce interprovincial. Considérant quelques-uns des articles transportés dans l'ouest, l'accroissement de ce commerce me semble bien représenté par la quantité de charbon expédiée annuellement de la Nouvelle-Ecosse par chemin de fer. De 1879 à 1886, le chemin de fer Intercolonial a transporté les quantités suivantes :

Année écoulée en décembre.	Tonnes.
1879	570
1880	10,246
1881	30,629
1882	35,089
1883	54,891
1884	112,898
1885	165,791
1886	175,512

Comme preuve supplémentaire nous avons les rapports de la vente du charbon. Le ministère des mines de la Nouvelle-Ecosse, constatait en 1877, la vente de 687,065 tonnes dont 95,118 en destination de Québec et 591,947 en destination d'autres parties du pays. Les provinces du Haut-Canada prirent donc 13 p. 100 de la vente totale de la Nouvelle-Ecosse en 1877. En 1886, la vente du charbon de la Nouvelle-Ecosse était de 1,373,666 tonnes, dont 538,762 tonnes destinées à la province de Québec et 734,904 tonnes pour les autres, d'où il suit qu'en 1886, les provinces du Haut-Canada prirent 40 pour 100 du charbon de la Nouvelle-Ecosse, alors qu'en 1877 elles n'en prenaient que 13 pour 100. En 1887 la vente du charbon de la Nouvelle-Ecosse à la province de Québec était de 650,858 tonnes. Le surintendant général du chemin de fer Intercolonial constate qu'en 1887, on a expédié en sucre raffiné vers l'ouest :

	Barils.
D'Halifax	88,996
De Moncton	56,992
Total	145,988

Il y a dix ans ce commerce n'existait pas.

On constata en outre un accroissement considérable du transport de bois de construction et du commerce de poisson avec le Haut-Canada, et même dans le commerce local du bétail, dans lequel n'est pas compris le transport du bétail venant de l'ouest et destiné à l'exportation. Chaque année de nouvelles branches de commerce interprovincial se créent. Du 16 septembre au 8 octobre 1887, le tableau du transport d'huîtres de la Pointe du Chêne accuse les envois comme suit :—

Vers Montréal	3,143	barils.
" d'autres stations sur la ligne du Grand-Tronc	33	"
" Québec	3,081	"
Total	6,267	"

Le tableau des marchandises enregistrées dans les gares du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, pour expédition sur la ligne de l'Intercolonial et ses embranchements de l'est, est un autre indice des relations commerciales interprovinciales.

1887	197,774 tonnes.	
1880	47,142 "	
Augmentation	150,632 "	ou environ 320 p. c.

Les filatures de coton du Nouveau-Brunswick accusent, dans le chiffre de leurs affaires avec le Haut-Canada, une augmentation de $52,437 pendant l'année 1887, comparativement à 1886, et de $599,147 comparativement aux 3 dernières années. Le rapport des filatures de coton d'Halifax accuse en 4 ans un chiffre d'affaires de $528,400 avec le Haut-Canada. Celui des filatures de coton de Windsor, accuse pour la même période et avec la même province, un chiffre de $437,522. La Compagnie des Acieries et Forges de la Nouvelle-Ecosse a vendu au Haut-Canada, au cours

des 4 dernières années, pour $850,478, et il est encourageant de constater, que pour toutes ces branches, les rapports accusent un accroissement toujours grandissant. Ainsi, le transport par chemin de fer, des produits de cette Compagnie des aciéries et forges de la Nouvelle-Ecosse, avait une valeur plus grande de 155 pour 100 en 1887 qu'en 1884, malgré la diminution de 45 cents par tonne survenue, en 1887, sur le prix moyen de 1884. Outre le charbon, l'Intercolonial a convoyé en 1887 plus de 600 tonnes de pierres, près de 20,000 barils de plâtre, plus de 45,000,000 de livres de fer ; 13,300 barils de poisson mariné, plus de 3,000,000 de poisson frais, 4,250,000 livres de poisson séché, etc., 750,000 livres de poisson en conserve et 16,000 barils d'huîtres, le tout en destination du Haut-Canada. Outre ces produits, une foule d'autres articles de commerce, ainsi que le matériel de chemin de fer, etc., sont expédiés des provinces maritimes vers le Haut-Canada.

M. PATERSON (Brant) : L'honorable ministre a-t-il un état comparatif des recettes du chemin de fer Intercolonial pour les périodes comprises dans les états qu'il vient de donner ?

Sir CHARLES TUPPER : Je pourrai fournir cela à mon honorable ami, j'ai cru que la question du commerce interprovincial était de première importance, et qu'il ne serait pas nécessaire d'entrer dans la question des recettes.

M. PATERSON (Brant) : Mais elle y entre.

Sir CHARLES TUPPER : Je serai très heureux lorsque nous discuterons les chiffres relatifs au chemin de fer Intercolonial, de fournir les renseignements que l'honorable député a mentionnés. Ils s'y rapportent sans doute ; mais, après tout, on me permettra de dire qu'à mon avis cette question vient après celle du développement d'un commerce considérable entre les diverses parties de notre pays. Nous devons aussi nous rappeler qu'il y a un commerce maritime considérable, comme le démontre la flotte de nos bateaux côtiers. Le tonnage des bateaux employés au commerce côtier entre Québec, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard, s'est élevé en 1887 à 9,358,735 tonneaux, contre 5,321,726 tonneaux en 1877, soit une augmentation de près de 76 pour 100. Si nous prenons les trois provinces maritimes, nous constatons qu'en 1877, 12,268 navires sont entrés dans les ports de cette région, et qu'il en est parti un nombre égal. Ce commerce paraissait bon alors, mais le changement a été si grand qu'en 1887 il est entré 23,611 navires côtiers dans ces ports et qu'il en est parti autant. En 1877 il est entré 21,323 navires côtiers dans tout le golfe et dans les ports des côtés de l'Atlantique, et il en est parti autant, et en 1887 le nombre des entrées et des sorties s'est élevé à 33,330. Parcourant les côtes et le fleuve jusqu'à Montréal, ces bateaux côtiers ont fait, dans le commerce interprovincial, une somme d'affaires qu'ils n'auraient jamais faite dans leurs provinces respectives.

L'augmentation du nombre d'arrivées et de départs des navires indique le développement du commerce et des rapports qui s'est produit entre les provinces mari-

times et celles que divise le fleuve Saint-Laurent. Ce développement est d'autant plus remarquable qu'il s'est produit pendant que le chemin de fer Intercolonial était en opération. Ce chemin de fer équivaut à un navire côtier transportant jour et nuit les marchandises d'une partie à l'autre du Canada, des provinces maritimes aux provinces d'en haut, et *vice versa*. Le commerce interprovincial et provincial s'est tellement développé que la demande de navires côtiers a constamment augmenté, et qu'aujourd'hui le nombre des voyages faits par les navires côtiers du pays dans le golfe Saint-Laurent et sur la côte de l'Atlantique, est de près de 60 pour 100 plus considérable qu'il y a dix ans, et le tonnage augmenté de 76 pour 100, ce qui indique que l'on se sert d'une classe supérieure de navires. Aux Etats-Unis, comme le savent sans doute ceux qui ont étudié cette question, le parachèvement du chemin de fer a eu pour résultat de diminuer le tonnage enregistré et patenté employé dans le commerce côtier de l'Atlantique. Au Canada le trafic du chemin de fer et des navires côtiers a augmenté, l'augmentation du trafic du chemin de fer ayant été de 116 pour 100 en dix ans et celui du trafic des navires côtiers ayant été de 76 pour 100, à en juger d'après l'augmentation du tonnage.

Comme exemple du développement du commerce entre le provinces d'en haut et les provinces maritimes, je puis dire que le tonnage des navires venus des provinces maritimes dans le port de Québec durant l'année 1887 a été de 193,000 tonneaux, soit une augmentation de 33 pour 100 sur l'année précédente, et de 47 pour 100 sur 1885. La Chambre apprendra avec intérêt, comme nouvelle preuve du commerce interprovincial, que le commerce côtier de tout le Canada a augmenté régulièrement, à en juger par le tonnage employé, et qu'il est aujourd'hui double de ce qu'il était il y a dix ans, comme le démontrent les chiffres suivants :

	Tonnage.		Tonnage.
1877	8,968,861	1883	15,683,566
1878	11,047,661	1884	15,473,707
1879	12,066,633	1885	15,944,421
1880	14,053,013	1886	16,368,274
1881	15,116,756	1887	17,513,677
1882	14,792,064		

Si la Chambre veut bien me le permettre, je dirai que les principaux résultats du commerce du Canada en 1886-87 ont été à peu près comme suit : Les exportations totales ont dépassé de $4,250,000 celles de l'exercice précédent, soit une augmentation de 8 pour 100 sur la moyenne des vingt années écoulées depuis la confédération. Dans l'exportation des produits des pêcheries il y a eu une augmentation de 15 pour 100 sur la moyenne des 20 années précédentes, le montant total ayant dépassé de $32,000 celui de 1885-86. Dans l'exportation des produits des mines du Canada il y a eu une augmentation de 13 pour 100 sur la moyenne des vingt années, mais une diminution de $150,000 sur l'année précédente. L'exportation des produits de la forêt accuse une diminution de 7 pour 100 comparée à la moyenne de vingt années, et une diminution de $500,000 comparée à 1886. J'ai déjà dit que la

grande sécheresse et l'absence de moyens pour descendre le bois dans les rivières avaient nui considérablement à notre commerce de bois. L'exportation des produits agricoles accuse une augmentation de 80 pour 100 sur la moyenne des vingt années, et une augmentation de $1,200,000 sur l'année 1886. L'exportation des animaux et de leurs produits accuse une augmentation de 50 pour 100 sur la moyenne des vingt années, et de $2,200,000 sur les exportations de 1886. Les importations pour la consommation indigène ont dépassé de 8 pour 100 la moyenne des vingt années, et de $6,000,000 celles de 1886. Les importations totales ont dépassé de $8,400,000 celles de l'année précédente. Les importations d'articles en laine ont dépassé de 28 pour 100 la moyenne des vingt années, et de $2,500,000 celles de 1886. Les importations de cotonnades ont été de 54 pour 100 moindres que la moyenne des vingt années, et de $300,000 moindres qu'en 1886.

Le tonnage total des navires employés au commerce extérieur a été de 14,000,000, soit 130,000 tonnes de plus qu'en 1886, et 16 pour 100 de plus que la moyenne des vingt années ; et, comme j'ai déjà dit, le total du tonnage employé au commerce côtier a été de 17,500,000 tonnes, soit 1,200,000 tonnes de plus qu'en 1886, et 21 pour 100 de plus que la moyenne des vingt années. Le fret transporté à Halifax par bateau et expédié de là a augmenté de 73 pour 100 en 1887 comparé à 1887. L'augmentation des navires qui ont transporté des cargaisons à Halifax et d'Halifax a été de 125 pour 100 comparé à 1868. Pendant les dix dernières années le tonnage des cargaisons arrivées à Halifax ou expédiées de là a augmenté plus que dans aucun autre port, l'augmentation ayant été de 67 pour 100 à Montréal et de 73 pour 100 à Halifax.

Ayant occupé un peu longuement l'attention de la Chambre avec ces chiffres, qui sont toujours très arides, mais qui ne doivent pas manquer d'intéresser, vu la grande importance que nous attachons tous particulièrement au commerce interprovincial et au fait que la Confédération n'en porte pas seulement le nom, qu'au lieu d'être une simple union des provinces réunies sous un gouvernement central, on voit qu'en dépit de quelques difficultés géographiques résultant de la grande longueur et de la largeur relativement faible de notre pays, il se développe très rapidement un commerce considérable qui démontre les relations commerciales étroites qui s'établissent entre les diverses parties du pays. Je n'ai pas l'intention de citer longuement à la Chambre les chiffres relatifs au progrès de l'année, auxquels j'ai fait allusion il y a un an, en faisant l'exposé financier. J'ai fait préparer par M. Johnson une série de tableaux sous la même forme, bien qu'un peu améliorée, je crois, que ceux qui ont été présentés à la Chambre l'an dernier, et je les ai fait distribuer à tous les députés, afin que chacun d'eux puisse constater d'une manière exacte notre position et les progrès que nous faisons.

M. PATERSON (Brant) : Il y a quelques nouveaux tableaux dans ce volume-ci.

Sir CHARLES TUPPER : Oui, il y a quelques tableaux additionnels que j'ai cru propres à intéresser la Chambre, vu qu'ils éclaircissent la question que je traite

actuellement. Désirant soumettre à la Chambre quelque chose qui renfermât des renseignements sur la position du pays non seulement au sujet d'un grand nombre de questions financières, mais aussi relativement au trafic, au commerce et au développement du pays, j'ai fait mettre ces renseignements sous une forme propre à attirer l'attention non seulement des membres de cette Chambre et des habitants du pays en général, mais encore de tous ceux qui désireraient s'intéresser davantage à notre pays. (Voir annexe.)

Je n'ai pas l'intention de retenir beaucoup plus longtemps la Chambre, mais elle s'attend sans doute à ce que je touche à deux ou trois autres questions avant de reprendre mon siège.

Lorsque j'ai fait mon exposé financier, il y a un an, j'ai dû dire à la Chambre qu'il y avait un nuage à l'horizon. Je crois que je ne me trompais guère en disant qu'il y avait un nuage à l'horizon tant politique que commercial, et ce nuage c'étaient les relations très peu agréables qui menaçaient alors de s'élever entre nous et le grand pays voisin, entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Je suis heureux de pouvoir féliciter la Chambre aujourd'hui de ce que ce nuage est entièrement dissipé; et je suis fier de pouvoir lui donner la preuve la plus concluante que l'on pourrait, à mon avis, exiger sur ce point, en lisant quelques courts extraits venant de très hautes autorités, et que la Chambre regardera, je n'en doute pas, comme tout à fait concluantes. Je lirai d'abord un extrait du message envoyé par le président Cleveland au Sénat américain, en soumettant le traité conclu récemment à Washington entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique:

Le traité qui vous est soumis a été élaboré dans un esprit d'équité libérale et d'avantages réciproques, dans la conviction que les avantages réciproques sont les seules bases durables de la paix et de l'amitié entre les Etats, et que, par l'adoption de la convention actuellement soumise au Sénat, des relations avantageuses et satisfaisantes s'établiront entre les deux pays de façon à assurer une paix et une harmonie durables.

M. Bayard a dit, dans une lettre que j'ai eu dernièrement l'occasion de citer, lettre qui a été rendue publique aux Etats-Unis et qu'il a adressée à des personnes qui l'avaient invité à aller porter la parole dans la Nouvelle-Angleterre:

La conciliation et des concessions mutuelles ont amené d'une manière honorable et franch la conclusion de ce traité et préparé des relations d'amitié et d'avantage réciproques.

En présence de ces témoignages, M. l'Orateur, je me crois justifiable de féliciter la Chambre de ce que le seul nuage qui fût à l'horizon est entièrement dissipé. La Chambre des Communes du Canada a ratifié ce traité, et je n'ai aucun doute que l'autre Chambre du parlement, le Sénat du Canada, le ratifiera également; et j'ai encore confiance que le Sénat américain ne le rejettera pas. Mais, comme je l'ai déjà dit, quoi qu'il arrive, les plus hautes autorités de l'administration de la grande république ont déclaré que le gouvernement du Canada et le parlement du Canada se sont montrés disposés, par des concessions mutuelles, à ratifier un traité qui réglerait la question qui a causé tant de mécontentement entre les deux pays; et à quelque décision que le Sénat américain puisse arriver à ce sujet, je crois pouvoir exprimer la conviction qu'il n'arrivera rien de nature à troubler l'harmonie de ces

relations entre les deux pays, ces rapports de bon voisinage qui feront non seulement disparaître tout sujet d'inquiétude relativement à nos relations avec la grande république, mais nous porteront encore à espérer des relations commerciales plus étendues et plus libres que celles qui ont existé jusqu'à présent.

Je n'ai pas l'intention de demander à la Chambre en se formant en comité des voies et moyens de faire aucun changement dans le tarif. Comme je l'ai dit déjà, rien n'est plus important pour le commerce d'un pays que la confiance qu'ont les gens engagés dans le commerce que les arrangements existants ne seront pas changés. Je suis d'opinion que nous ne pouvons rendre un plus grand service au pays et au développement de nos meilleurs intérêts que de démontrer qu'il n'est pas nécessaire de changer continuellement notre tarif. C'est avec satisfaction que je vois qu'aucun de ceux qui ont occupé la position que j'occupe maintenant comme ministre des finances n'a été moins troublé que moi par des demandes de changements de tarif. Je suis certain que mon honorable ami d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright), lorsqu'il a occupé cette position, a eu chaque année de son administration comme ministre des finances une centaine de demandes pour changer le tarif, contre moi une durant la présente session. L'on peut me dire que l'avertissement que nous avons donné au pays a plutôt découragé ces demandes ; mais en même temps je crois que cela provient pour une grande partie du fait qu'il règne une satisfaction générale dans le pays à cause du tarif que nous avons maintenant dans nos statuts et qui contiennent une disposition qui n'empêche pas nécessairement de le changer, mais qui permet d'en faire un essai et une épreuve justes. Il y a un an, il a été de mon devoir de soumettre à la Chambre une proposition que l'on a redoutée concernant l'industrie du fer dans ce pays ; il a été de mon devoir de faire un changement radical du tarif à l'égard de cette industrie. Je pense que considérant les difficultés auxquelles j'ai fait allusion, ce capital est extrêmement prudent, et celui requis pour l'établissement de nouvelles industries du fer est si considérable que nous avons raison d'être satisfaits de voir qu'il n'y aura pas besoin de nouveaux capitaux d'ici à quelque temps, et que bientôt nous pourrons manufacturer sur le sol canadien avec nos minéraux tout le fer dont nous avons besoin dans le pays et dont la consommation *per capita* est très énorme. Ça été un grand motif de contentement pour moi de citer à la Chambre les témoignages de satisfaction unanime que nous avons des deux partis de la part de gens qui sont engagés dans le développement non seulement de l'industrie, mais dans les différentes manufactures du fer.

C'est en toute sûreté que je dis n'avoir reçu de nulle part, soit d'une compagnie ou d'un homme important et éminent désirant placer de l'argent dans cette industrie, une seule plainte contre le grand changement qui a été fait il y a un an. L'on m'a pressé et pressé fortement de faire un autre pas dans cette direction pour arriver à manufacturer les lisses d'acier dans notre pays. J'ai mentionné à la Chambre il y a un an que le Canada était le seul pays du monde qui possédait 12,000 milles de chemin de fer sur son territoire et qui ne manufacturait pas ses propres lisses d'acier. L'on m'a prouvé qu'en donnant une protection raisonnable tel que nous le faisons pour

les autres branches de l'industrie du fer nous pourrions arriver à l'établissement de laminoirs pour la fabrication de lisses d'acier. Mais nous devions prendre en considération l'importance du développement énorme des chemins de fer d'un pays comme le Canada, et sous ces circonstances, bien que nous considérions que le sujet fût digne d'attention, lorsqu'il pourra être convenablement adopté, cependant, considérant l'importance vitale de l'extension des chemins de fer pour la prospérité de ce pays, nous avons cru devoir retarder, à tout événement pour cette année, de faire un tel changement, qui contribuerait à l'établissement de laminoirs pour la fabrication de nos propres lisses d'acier. Comme je l'ai dit, je suis content de pouvoir citer à la Chambre la satisfaction générale qui semble régner dans tout le pays à légard du tarif actuel.

Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, mais je mentionnerai le bill que je me propose de présenter en rapport avec les résolutions qui sont sur le bureau de la Chambre lorsque nous nous formerons en comité de voies et moyens, et qui est en grande partie dans le but de rencontrer les changements proposés dans cet acte où je me sers des termes du bill Mills. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre ce que j'ai dit il y a quelques jours, que les deux partis, soit qu'ils fussent au pouvoir ou non, avaient été entièrement anxieux d'obtenir le renouvellement du traité de réciprocité de 1854 ou des relations commerciales réciproques semblables à celles dont le Canada et les Etats-Unis ont joui sous ce traité. Je suis tenu de dire,—et je suis certain que tous les honorables messieurs qui ont examiné ce sujet avec soin et attention comme je l'ai fait, car je n'ai pas doute que vu son importance, un grand nombre l'ont fait—je suis tenu de dire, je le répète, que je crois que ce pays serait grandement désappointé si le traité de réciprocité de 1854 redevenait en force. Bien que ce traité ait sans doute stimulé considérablement le commerce et les affaires du Canada, bien qu'il ait été avantageux au Canada, cependant il l'était encore plus pour les Etats-Unis que pour nous, et je ne puis oublier qu'un grand changement a eu lieu dans ce pays et aux Etats-Unis sur une foule de points très importants, changements qui empêcheraient l'opération de ce traité s'il redevenait en force demain. Mais la Chambre sait parfaitement que tous les efforts, et ils ont été grands et continuels, faits par les honorables messieurs des deux côtés de la Chambre lorsqu'ils étaient au pouvoir pour obtenir le renouvellement du traité de réciprocité de 1854, ont échoué. Ce serait peut-être une perte de temps que de mentionner les causes de ce résultat. Qu'il nous suffise de savoir que tous nos efforts dans cette direction ont failli.

La Chambre sait, d'après les avancés que j'ai faits dans une occasion précédente, que nous n'avons pas fait seulement des efforts pour obtenir le rétablissement du traité de réciprocité comme question de traité, mais que nous avons aussi essayé d'établir des relations de commerce plus libres entre le Canada et les Etats-Unis en plaçant dans nos statuts, depuis plusieurs années, ce que nous pouvons considérer être une invitation aux Etats-Unis de faire autant que nous à l'égard de certains articles. Ces articles ne comprennent pas tous ceux que comprenait le traité de réciprocité, mais depuis 1849 le Canada, avant la confédération, a adopté cette clause qui a été rééditée dans chaque changement de l'Acte du tarif à venir jusqu'aujourd'hui.

L'objet de cette disposition était de diriger l'attention de nos voisins américains sur le fait que nous étions mieux d'avoir des relations commerciales plus libres entre les deux pays. Il paraît que certains articles mentionnés dans cette clause du statut ont été admis en franchise aux Etats-Unis depuis deux ou trois ans. Notre attention n'a pas été attirée sur ce fait; je crois même qu'il a échappé à l'attention des honorables messieurs des deux côtés de la Chambre, et le gouvernement n'en a eu connaissance que tout dernièrement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Excusez-moi de vous le mentionner, mais l'attention de la Chambre a été attirée sur ce fait.

M. MILLS (Bothwell) : Nous avons discuté cela pendant une heure.

Sir CHARLES TUPPER: Quand ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : En 1886.

Sir CHARLES TUPPER : Alors je dois dire pour ma justification que je n'étais pas ici en 1886, je pense.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je crois que vous n'y étiez pas.

Sir CHARLES TUPPER : A tout événement je ne me rappelle pas, et ma mémoire est assez bonne, que le fait ait été mentionné à la Chambre, et quoique j'aie observé fidèlement, soit que je fusse ici ou de l'autre côté, ce qui s'est dit dans cette Chambre, je ne me rappelle pas avoir vu aucune mention de ce fait. Si, comme l'honorable monsieur le dit, et je dois sans doute accepter son avancé, l'attention de la Chambre a été attirée sur ce fait, je regrette que cela me soit passé inaperçu. Je puis mentionner ici que jusqu'à présent il n'y a eu aucune communication avec le gouvernement de Sa Majesté sur le fait que certains articles contenus dans ce statut avaient été admis en franchise aux Etats-Unis, et je cite ce fait parce que je désire faire disparaître la mauvaise impression qui s'est répandue dans la croyance que nous avons eu des communications avec le gouvernement de Sa Majesté à ce sujet. Mais lorsqu'à une période très critique des relations entre le Canada et les Etats-Unis, notre attention a été attirée sur la question par le gouvernement américain, nous avons cru que, vu les circonstances, la ligne de conduite la plus sage à suivre serait d'accepter l'offre qui avait été faite et de placer sur la liste des articles libres ceux qui se trouvaient dans cette clause et que le Congrès avait admis en franchise.

Je vois qu'il y a une impression très erronée dans quelques quartiers quant aux effets des résolutions qui sont déposées sur le bureau de la Chambre pour amender cette clause, ou plutôt pour la rappeler et la remplacer par une autre toute différente, et cette impression est que l'effet de cette action de notre part sera de détruire l'effet de la proclamation qui place les dits articles sur la liste des articles libres. C'est complètement une fausse appréhension. Le parlement a revêtu le gouverneur général en conseil du pouvoir de mettre certains articles, sous certaines conditions, sur la liste libre, et ce pouvoir ayant été exercé, ces articles seront sur la liste libre du

Canada, de sorte que des droits ne pourront être imposés sur ces articles que par le mise en force d'un nouveau tarif. Je mentionne cela parce que la presse en a parlé. Je ne considère pas que l'on cherché à mal représenter la position, mais c'est un avancé capable de créer une très fâcheuse impression sur ce point. J'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait que les difficultés ayant été aplanies par ce traité entre les gouvernements des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, et entre les gouverments de la Grande-Bretagne et du Canada, nous avons trouvé au commencement de la session que M. Mills, président de la commission des voies et moyens, avait présenté un bill plaçant un certain nombre d'articles qui nous intéresse beaucoup en Canada sur la liste libre. Je dirai ceci: autre chose est de faire un traité et autre chose est de faire un arrangement statutaire, une réciprocité législative.

Vous pouvez mettre dans un traité un grand nombre d'articles que vous ne désirez pas admettre en franchise, articles que s'il avait dépendu de votre choix, vous n'auriez pas placés sur la liste libre, mais vu que vous désirez beaucoup que d'autres articles soient aussi mis dans le traité, vous consentez pour cela à les admettre en franchise Conséquemment un traité constitue un arrangement mutuel, une concession mutuelle, et il a cet avantage, qu'il ne peut être affecté durant son existence par aucune action législative soit d'un pays ou l'autre. Mais quant à la réciprocité législative, la chose est entièrement différente, comme la Chambre le verra, et nous ne pouvons pas nous imaginer pour un seul instant que la politique de ce grand pays va être influencée par l'action du Canada, lorsque nous acceptons l'offre de mettre le bois de construction sur la liste libre, comme nous le proposons dans le bill Mills, bill auquel j'ai grande confiance et qui deviendra loi durant la présente session du Congrès, je dis qu'en voyant cela, nous devons de suite comprendre que ce n'est pas dans le but de promouvoir les intérêts canadiens. L'on fait cela simplement parce que la politique du parti démocrate aux Etats-Unis, est de rendre cet article libre dans l'intérêt de leur propre pays et de leur propre peuple. Il en est ainsi pour un grand nombre d'autres articles.

Mais, comme je l'ai dit, cette offre dans le bill Mills se rattache à l'avancé que le bois de construction ne sera admis en franchise que dans les pays qui n'ont aucun droit d'importation sur les billots. La conséquence a été que j'ai préparé ce bill, dont j'ai donné avis dans les résolutions, et par lequel les droits d'exportation sur les billots pourront être enlevés en vertu d'un ordre du gouverneur général en conseil. Si le bill Mills, d'ici à un mois, devient loi, et si le bois de construction est admis en franchise, notre bois sera encore sujet à l'imposition de droits aux Etats-Unis comme avant la passation de cet acte. Il est donc devenu nécessaire, comme tous en cette Chambre peuvent le voir, pour donner au Canada l'avantage d'avoir cette grande industrie libre des lourdes impositions sur ses produits dans les Etats-Unis d'Amérique,—il est devenu absolument nécessaire, dis-je, de donner au gouverneur général en conseil le pouvoir, lorsque ce bill deviendra loi, de rappeler les droits d'exportation sur les billots, afin que nous puissions jouir des avantages de cet acte. Mais, M. l'Orateur, nous ne devons pas oublier que, quoiqu'un grand nombre d'autres articles qui

nous intéressent fortement puissent devenir libres de droits d'après ce bill, ce n'est qu'un acte de législation. Ce n'est pas un traité, ce n'est pas un arrangement pour dix ou douze ans, tel que les relations réciproques entre les deux pays ont déjà été réglées par un traité dans des occasions précédentes.

Nous connaissons qu'il n'y a pas dans les arrangements législatifs cette fixité que nous trouvons dans ceux d'un traité, mais pour contrebalancer cela, nous sommes aussi libres au Canada que le sont les hommes d'Etat des Etats-Unis, de changer ou modifier notre législation, et sous une réciprocité de tarif chaque pays demeure parfaitement libre d'une session à une autre de faire des changements, d'étendre ou de diminuer la liste libre, et d'imposer des droits sur des articles qui étaient auparavant admis en franchise. Il n'y a aucune obligation liant l'un ou l'autre des pays, et sous ces circonstances j'ai cru qu'il était juste pour la protection des intérêts canadiens de modifier cette clause et de n'y inclure que les articles que nous croyons être de notre intérêt de déclarer libres lorsque les Etats-Unis voudront les admettre en franchise. Le sel se trouve dans cette condition. Le bill Mills pourvoit à ce que le sel soit libre, mais seulement le sel venant des pays qui ne chargent pas de droits sur son importation des Etats-Unis. De même que pour le bois de construction, afin d'avoir l'avantage de ce bill s'il passait demain ou dans un mois, il était absolument nécessaire que le gouverneur général en conseil eût le pouvoir de transiger à ce sujet, de mettre le sel sur la liste libre, et de donner—comme je n'en ai aucun doute—une impulsion considérable à cette grande et importante industrie de la province d'Ontario.

Maintenant, M. l'Orateur, je ne crois pas qu'il me soit nécessaire d'en dire davantage sur ce sujet, mais je désire attirer l'attention de la Chambre pour un moment sur une question d'une importance considérable. Lorsque j'étais ici à mon siège l'année dernière, j'ai félicité la Chambre et le pays sur le fait que l'anxiété qu'entretenaient les personnes qui désiraient placer leurs capitaux dans les industries manufacturières de ce pays à cause des doctrines prônées précédemment par le parti libéral, avait disparu en conséquence de l'action des honorables messieurs de l'autre côté. J'ai félicité la Chambre et le pays sur le fait que le grand chef du parti de la gauche—je veux parler de l'honorable M. Blake—qui pendant si longtemps a conduit avec tant d'habileté en cette Chambre le parti de l'opposition—j'ai félicité la Chambre, dis-je, que cet honorable monsieur ait, d'une manière formelle et authentique, dans une occasion des plus importantes, à la veille d'une élection générale, déclaré au peuple de ce pays que l'antagonisme du parti libéral contre la politique de protection des industries canadiennes avait cessé. L'honorable monsieur n'a pas parlé seulement avec l'autorité qui s'attache à son nom et à sa position, mais il a parlé croyant qu'il était désirable dans une occasion de ce genre qu'il n'y eut pas de malentendu ; que tous dans ce pays nous devons comprendre que nous ne faisions qu'un sur cette grande question qui avait été pendant si longtemps le sujet d'une forte controverse ; il a mentionné spécialement l'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright), et il a dit au pays qu'il exprimait les vues de cet honorable monsieur ainsi que celles du grand parti dont il était le chef quand il fit cette déclaration importante. Je n'hésite

pas à dire que comme homme de parti, comme un de ceux qui croient sincèrement que les meilleurs intérêts du Canada sont intimement liés aux succès du grand parti libéral conservateur de ce pays, j'ai lu cette déclaration de M. Blake avec beaucoup d'étonnement. En me plaçant au point de vue de parti, j'ai cru qu'il avait fait un grand pas vers les banquettes ministérielles. J'ai toujours cru que nous étions en sûreté tant que cet honorable monsieur a tenu son parti en bataille rangée contre cette politique de protection salutaire aux industries du Canada, protection que nous avons trouvée nécessaire pour leur donner l'existence et un regain de vitalité. Mais cependant j'ai senti que nous étions beaucoup plus en danger lorsque j'ai vu l'honorable monsieur se placer à un point de vue plus élevé devant le peuple de ce pays et adopter une position qui nous ôtait les plus forts arguments que nous pouvions apporter devant le peuple pour le convaincre qu'il devait tenir les honorables messieurs de la gauche dans les importantes fonctions que doit remplir une opposition loyale et constitutionnelle.

Quoique j'aie senti cela, M. l'Orateur, j'ai aussi senti que la perte de mon parti serait plus que contrebalancée par le gain que ferait le pays, puisqu'on venait dire aux capitalistes du monde : Ne craignez rien, vous n'êtes plus en danger, il n'y a plus de parti portant un drapeau aux couleurs libre-échangistes, vous n'avez pas besoin de craindre que si nous arrivons au pouvoir nous dérangions vos placements de capitaux. Cela a rassuré non seulement les capitalistes, M. l'Orateur, mais aussi cette classe vitale et beaucoup plus importante que les capitalistes, la classe ouvrière du pays. En informant ainsi la classe ouvrière, qui, par cette politique bienfaisante de protection, avait été arrachée de cette condition de pauvreté irrémédiable et placée dans un état de bien-être, l'ouvrier ne tremblait plus à la pensée que les honorables messieurs de la gauche pourraient obtenir de venir siéger de ce côté-ci de la Chambre, et remplir les fonctions administratives du gouvernement du pays, parce qu'on lui disait que toutes ces craintes pouvaient disparaître de suite pour toujours, et que l'opposition avait montré qu'elle pouvait apprendre quelque chose. Ces messieurs ont montré qu'il leur était possible, du moins lorsqu'ils voyaient ouvertement le grand sentiment public du pays, de s'assurer de ce que le peuple avait délibérément résolu, une politique qu'il avait mainte fois approuvée comme étant la véritable politique du pays. Cependant, M. l'Orateur, je n'ai pas besoin de vous dire avec quel regret je vois que toutes ces félicitations que j'ai faites aux honorables messieurs de l'opposition, toutes ces félicitations que j'ai faites à la Chambre et au pays, doivent être aujourd'hui retirées. Je n'ai pas besoin de vous dire le regret avec lequel j'ai vu cela—non pas encore comme homme de parti, parce qu'à ce point de vue je crois que les honorables messieurs ne peuvent nous rendre un plus grand service que d'abandonner la haute position qu'ils avaient prise et de retirer cette déclaration délibérée faite dans les termes les plus formels au peuple du Canada sur ce que serait à l'avenir leur politique.

Eh bien, M. l'Orateur, qu'a-t-on proposé? Lorsque ce grand chef distingué du parti a été obligé, pour des causes que nous déplorons tous, de priver le parlement du Canada de l'avantage de sa présence, nous savons que presqu'aussitôt, malgré

l'éloquence et les rares qualités du monsieur qui lui a si dignement succédé, malgré qu'il soit un homme que nous respectons tous, la barque du parti libéral s'en est allée à la dérive sans gouvernail. Au lieu de voir la main ferme du capitaine à la barre du gouvernail, nous voyons une main vacillante. L'honorable monsieur, avec ses penchants conservateurs—si conservateurs que j'ai toujours été étonné depuis que j'ai eu l'honneur de le rencontrer en cette Chambre de ne pas le voir de ce côté-ci au lieu d'être où il est—je dis que l'honorable monsieur, avec ses penchants conservateurs, lorsqu'il fut proposé de revenir sur la politique tracée par son chef, acceptée par leur parti et sanctionnée délibérément par le peuple qui les a renvoyés en Chambre—lorsqu'il fut proposé, dis-je, à l'honorable monsieur de revenir sur tout cela, il a longtemps hésité. Lorsqu'il lui fut offert de prendre en considération d'adopter un moyen aussi radical que de changer virtuellement la constitution de notre pays, il a montré plus que de la répugnance à prendre cette attitude. Mais, M. l'Orateur, nous avons trouvé la barque libérale sans gouvernail dans les mains de l'honorable monsieur de la gauche, ne sachant pas apparemment dans quelle direction se diriger. Nous l'avons vu aller s'échouer sur le rocher de l'union commerciale. Je suis bien aise de savoir que l'honorable monsieur ne soit pas l'auteur de cette politique; j'espère pour lui et pour sa renommée comme homme public, après que tous nous ne serons plus, qu'il ne s'est pas rendu coupable de cette politique; mais on ne peut oublier que d'honorables messieurs occupant de hautes positions dans le parti étaient prêts à adopter l'union commerciale comme politique du parti libéral.

Nous savons que l'union commerciale a été proposée par M. Wiman, homme de grande habileté et d'immenses ressources pécuniaires, et je ne crois pas lui faire la moindre injure en disant—car ce n'est pas une disgrâce pour lui—qu'il est d'une ambition illimitée, vivant dans la ville de New-York et résidant aux Etats-Unis depuis nombre d'années. Je le félicite le plus cordialement de ses succès. Si nous perdons un homme, si un Canadien va aux Etats-Unis, je ne m'occupe pas de ses capacités, je veux le voir occuper la plus haute et la plus importante position qu'il puisse occuper. Mais, M. l'Orateur, qu'avons-nous vu ? Ce monsieur s'est préparé à se placer à la tête du grand parti libéral du Canada. Nous avons vu ce monsieur, non seulement avec l'ambition, mais aussi avec la vanité, malgré les grands noms et la haute habileté d'un grand nombre de messieurs de ce parti, aspirer à se mettre à leur tête et dicter au parti libéral du Canada quelle devrait être sa politique concernant les questions les plus vitales et les plus importantes pour ce pays. Il est très avantageux pour faire un mouvement d'y associer un homme de ressources pécuniaires illimitées. Tout le monde sait que de nos jours cela ne nuit pas à une cause d'avoir des hommes qui n'ont pas seulement la volonté mais aussi les moyens de la faire avancer.

M. Wiman a ces autres avantages, et je n'hésite pas à dire qu'il a l'avantage encore plus grand d'être un homme d'une habileté reconnue. Eh bien, M. l'Orateur, quel a été le résultat ? Soit par un moyen humain ou non, nous ne pouvons le savoir, il s'est bientôt assuré les services de deux grands journaux du Canada, le *Globe* et le *Mail*, pour avocasser la cause de l'union commerciale. Mais nous n'avons pas seule-

ment vu ces deux grands journaux adopter la politique de l'union commerciale, nous avons vu les unes après les autres les grandes lumières du parti libéral donner plus que de l'encouragement à cette politique. Qu'en est-il résulté aujourd'hui ? L'on a fait une découverte, et je crois que l'honorable député d'Ontario-Ouest (M. Edgar) mérite des éloges à ce sujet, je crois que c'est lui qui a tenu le phare pour empêcher le grand parti auquel il appartient d'aller s'échouer sur le roc qu'il a eu l'habileté de découvrir et qui l'aurait conduit à sa perte.

Nous n'avons pas seulement vu l'honorable monsieur s'émouvoir et montrer de l'activité en face de la direction dangereuse vers laquelle glissait son parti, mais nous avons bientôt vu qu'il avait eu assez d'influence pour ramener les organes du parti libéral d'une politique qui l'aurait indubitablement conduit à un jour rapproché à une destruction complète. Et quel est le résultat ? M. Wiman, avec tout son argent, toute son habileté, toute son ambition, demeure aujourd'hui le seul partisan de l'union commerciale, sans un partisan dans tout le Canada. C'est là sa position, M. l'Orateur. Il s'est trouvé en face du sentiment loyal à l'Angleterre, qui est trop fortement enraciné dans le cœur des Canadiens pour leur permettre un instant d'adopter une politique que tout homme un peu clairvoyant doit reconnaître comme devant placer le Canada dans la position la plus déplorable et la plus méprisable qu'aucun pays libre puisse occuper ; c'est-à-dire qu'un gouvernement avec qui il n'a aucun rapport lui imposerait son tarif et ses taxes, et comme conséquence inévitable le forcerait à devenir partie de ce grand pays. Lorsqu'il se vit en face de ce sentiment qui remplit les poitrines des Canadiens autant que celles du peuple d'aucune partie de l'Empire de Sa Majesté, la barque fut dirigée vers un autre point, et pourquoi ? Seulement pour échapper à la destruction sur le roc de l'union commerciale et pour venir s'échouer sur les côtes de la réciprocité illimitée. Voilà où en est aujourd'hui, M. l'Orateur, un grand parti, un parti possédant des hommes de talents transcendants, un parti comprenant un grand nombre des électeurs indépendants de ce pays, qui lui donnent un support enthousiaste, un parti possédant toutes les qualités nécessaires pour arriver au pouvoir, excepté des principes fixes s'accordant avec les sentiments du pays.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ecoutez, écoutez.

Sir CHARLES TUPPER : J'espère que mon honorable ami me permettra de retirer cette expression, s'il suppose que je l'ai employée dans le sens de sans principes. Pas du tout. Ce que je dis est ceci, et je le dis sans vouloir blesser—que la recherche du pouvoir, le désir de l'obtenir dans le seul but de gouverner le pays est, suivant moi, ce qu'il y a de plus indigne qui puisse jamais stimuler un parti. Je dis que le motif d'obtenir le pouvoir doit être, s'il est utile au pays, inspiré par la conviction que le gain du pouvoir sera le moyen pour le parti de pouvoir poursuivre telle politique ou tels principes qui feront le progrès et la prospérité du pays. Lorsque je parle du manque de principes, c'est dans ce sens que je l'entends. Je parle du manque de principes définis qui puissent se recommander au jugement de l'électorat indépendant du Canada et inspirer de la confiance au parti qui demande son suffrage.

M. LANDERKIN : Quelque chose comme l'offre permanente dont vous avez parlé.

Sir CHARLES TUPPER : Je ne prendrai pas le temps de la Chambre plus longtemps, mais je veux attirer l'attention de la Chambre pour un seul instant sur la suprême folie pour tout homme d'Etat canadien de parler de réciprocité illimitée. Je mettrai de côté comme question secondaire le fait que la réciprocité illimitée amènera le peuple en face d'une taxation directe énorme. Cela est admis par les messieurs de l'opposition.

Quelques VOIX : Non.

Sir CHARLES TUPPER : S'ils ne l'admettent pas, ils doivent l'admettre, car la chose est évidente. Aucun de ceux qui ont entrepris, pendant ce long débat auquel malheureusement je n'ai pas eu le plaisir d'assister mais que j'ai lu, de donner au pays les informations nécessaires pour lesquelles il devrait se soumettre à cette malheureuse folie de la réciprocité illimitée, ne s'est hasardé d'émettre devant cette Chambre un système au moyen duquel elle pourrait être mise en opération si elle était adoptée demain. S'ils disent qu'ils vont laisser les Etats-Unis fournir au Canada tout ce dont il a besoin sans imposer un sou de tarif, où prendrons-nous notre revenu ? Les Etats-Unis sont parfaitement capables de fournir au pays tout ce dont il a besoin, et je voudrais savoir dans ce cas où nous prendrions notre revenu ? Mais je ne suis pas pour prendre inutilement le temps de la Chambre à discuter la plus grande chimère qui fut jamais mise devant un peuple sensé. Je mets de côté la question de la taxe directe énorme qui écraserait le peuple de ce pays. Je mets de côté la question que les industries, les capitaux, le travail de ce pays seraient mis en péril. Je mets de côté le fait que chacun connaît, et que mon honorable ami a admis, à savoir, que lorsqu'il était ici se débattant contre les lourds déficits et qu'il s'évertuait à augmenter le revenu pour rencontrer les justes dépenses nécessaires de ce pays, il fut alors obligé de suivre une ligne de conduite économique et modérée à l'égard des dépenses publiques. Je dis que lorsqu'il était en face des déficits, lorsque lui, ministre des finances du Canada, disait au peuple qu'il ne pouvait pas ajouter une faible augmentation sur les droits d'importation, qu'il ne pouvait pas augmenter le revenu même pour une faible partie à moins que ce ne fut par la taxe directe——

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai pas dit cela.

Sir CHARLES TUPPER : Si mon honorable ami affirme qu'il n'a pas dit cela, je lui dirai que sa mémoire et la mienne ne s'accordent pas sur cette question.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est tout à fait cela.

Sir CHARLES TUPPER : Il se rappelle peut-être mieux que moi ; mais j'ai compris que l'honorable monsieur a dit, en annonçant un déficit sérieux et formidable, qu'il serait heureux d'y pourvoir, mais qu'il ne voyait d'autre moyen d'augmenter le revenu que la taxe directe.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Non, je n'ai pas dit cela.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable monsieur dit que je ne l'ai pas compris.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : C'est cela.

Sir CHARLES TUPPER : Et je suppose que je l'ai mal compris. Mais indépendamment de cela, quel est le fait ? Il sait que le Canada était alors le marché à sacrifices des Etats-Unis.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Non.

Sir CHARLES TUPPER : Il sait que tous les intérêts en Canada étaient paralysés.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pas du tout.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable monsieur sait que tous les intérêts en Canada—c'est mon opinion——

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Cela est juste, mais vous disiez que je savais.

Sir CHARLES TUPPER : Que le Canada était paralysé par le fait qu'il était le marché à sacrifices des Etats-Unis. L'honorable monsieur veut-il ramener le Canada à 1874, 1875, 1876 et 1877 ?

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il était alors dans une bien meilleure condition qu'aujourd'hui.

Sir CHARLES TUPPER : Veut-il permettre que le capital énorme et la grande dextérité qui ont fait des Etats-Unis l'un des plus grands pays manufacturiers du monde, détruisent nos jeunes industries avec leurs faibles capitaux, et obligent la classe ouvrière du pays, qui, après tout, doit être pour nous une considération importante et vitale de chercher à la retenir au milieu de nous, au lieu de s'expatrier comme elle l'a fait durant ces sombres années du Canada, à Boston et New-York, pour faire dans un autre pays le travail dont on a besoin en Canada, et que le gouvernement qui vint ensuite a trouvé le moyen de faire faire par les Canadiens sur le sol canadien ? J'ai employé des termes sévères ; j'ai dit que ce projet de réciprocité illimitée est une folie, une malheureuse folie ; et pour cette raison, je dis que si tous les députés de cette Chambre étaient d'opinion que le Canada devrait se suicider en adoptant la réciprocité illimitée—je dis que si telle était la position prise par chaque député des deux côtés de la Chambre, nous n'aurions pas plus de chance d'obtenir la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis que nous n'en aurions de dicter au gouvernement impérial ce que les ministres devraient conseiller à Sa Majesté. Je ne puis trouver aucune comparaison ou aucun langage qui puisse démontrer toute la futilité d'une telle politique. Ce sujet a été discuté depuis des mois maintenant ; il a été présenté sous ses aspects les plus attrayants par les hommes les plus capables de la

gauche dans cette Chambre et dans tout le pays, et il s'est trouvé des journaux assez mal informés et si servilement aveugles aux influences de parti pour défendre leur projet, et quel a été le résultat? Montrez-moi un journal des Etats-Unis, républicain ou démocrate, montrez-moi un seul journal possédant la plus faible influence dans ce pays qui ait jamais voulu donner son appui à un projet ayant pour but d'abattre les barrières élevées entre le commerce du Canada et celui des Etats-Unis, et laisser le Canada libre d'admettre les produits de l'Angleterre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Certainement non.

Sir CHARLES TUPPER: Et des autres parties du monde.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est ce que vous appelez réciprocité illimitée.

Sir CHARLES TUPPER: Je dis que vous chercherez en vain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je le crois bien.

Sir CHARLES TUPPER: Vous ne trouverez aucun homme dans le Congrès qui supportera un tel projet. M. Butterworth, dans son bill, pourvoit à ce que rien ne se fasse jusqu'à ce qu'il y ait un arrangement sur tout cela. En ces termes vagues, il cherche à surmonter la difficulté, mais il sait que ni au Sénat ni dans la Chambre des députés, ni dans la presse ni chez les hommes publics ou les hommes d'Etat de ce grand pays, vous ne pouvez trouver un homme d'influence ou de position qui oserait élever la voix et proposer dans ce pays la politique que le Canada devrait avoir le libre échange avec les Etats-Unis et qu'il pourrait en même temps faire un tarif aussi bas qu'il le voudrait pour l'Angleterre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'ose dire que non.

Sir CHARLES TUPPER: C'est la raison pour laquelle, suivant moi, je n'emploie pas un terme trop sévère en disant qu'un parti ne pourrait inventer et commettre un plus grand acte de folie que celui-là, même en offrant une récompense à celui qui en découvrirait un plus grand.

Hier encore ces honorables messieurs se présentaient devant le peuple du Canada avec une politique que tous connaissaient. Hier encore ils déclaraient au peuple du Canada qu'ils avaient acquis de l'expérience en restant longtemps dans l'opposition, et qu'ils étaient prêts, si on leur confiait le pouvoir, à protéger les ouvriers, les capitaux et les industries du pays. Aujourd'hui, ils n'ont échappé à la destruction complète sur le roc de l'union commerciale que pour aller s'échouer sur les côtes de la réciprocité illimitée.

M. PATERSON (Brant): Vous y étiez bien prêt vous-même.

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable monsieur dit que j'y étais bien prêt moi-même. Je suis bien embarrassé de savoir quelle sorte d'organisme mental un homme puisse posséder pour ne pas s'apercevoir la distinction entre une offre illimitée et la

réciprocité illimitée. Lorsque j'étais à négocier comme l'un des plénipotentiaires de Sa Majesté, il fut de mon devoir de m'assurer si les Etats-Unis étaient prêts à faire la moitié du chemin pour faire disparaître les obstacles qui s'opposaient à des relations commerciales plus libres que nous désirions tous, et alors il est vrai je leur ai fait une offre illimitée ; mais ai-je dit quelque chose à propos de la réciprocité illimitée ? Quelle était l'offre ?

Ai-je offert quelque chose autre que j'étais prêt à négocier la question des relations commerciales plus libres ? L'honorable monsieur dit que j'ai fait une offre illimitée. J'ai dit que oui, et je l'ai fait de propos délibéré, parce que si les hommes d'Etat des Etats-Unis avaient été prêts à nous offrir la réciprocité illimitée, j'aurais voulu le savoir, mais je ne m'étais pas compromis en cela. J'ai dit que j'étais prêt à négocier le règlement de la question des pêcheries sur des bases de relations commerciales plus libres ; mais je demande à aucun des honorables messieurs de l'autre côté si dans ce cas je n'aurais pas eu une réponse catégorique à chacune de mes propositions que l'offre n'allait pas assez loin ou bien allait trop loin.

M. MACKENZIE : Vous avez fait une offre sans la définir.

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable monsieur dit que j'ai fait une offre que je n'ai pas définie. Cela aurait été très mal. Je crois que mon honorable ami ne peut vouloir dire cela. J'ai fait une offre en des termes larges et explicites, comportant exactement ce que j'ai dit, que j'étais prêt ainsi que les plénipotentiaires anglais qui m'ont autorisé à faire l'offre, à négocier le règlement de la question des pêcheries sur des bases de relations commerciales plus libres entre les Etats-Unis et le Canada ; mais est-ce que cela me compromettait à la réciprocité illimitée ? Je demandais ce que tout homme public dans ce pays, ce que tous les députés des deux côtés de la Chambre ont cherché à obtenir par des demandes réitérées.

M. MACKENZIE : S'ils avaient accepté votre offre n'auriez-vous pas été compromis ?

Sir CHARLES TUPPER : Non, cela ne m'aurait pas compromis à la réciprocité illimitée. Je dis à mon honorable ami, comme je l'ai déjà expliqué, que s'ils avaient accepté mon offre et m'avaient dit : Oui, nous voulons régler cette question en des termes qui nous assurent des relations commerciales plus libres, et qu'ils auraient alors dit : Nous sommes prêts à négocier à cet égard, et quelle plus grande liberté voulez-vous avoir ? J'aurais formulé ce que nous désirions et j'aurais déposé devant eux un exposé distinct. Alors j'aurais été obligé de formuler ma politique et de dire jusqu'où j'étais prêt à aller et jusqu'où je leur demandais d'aller pour négocier la question sur cette base. Si je devais prendre plus de temps pour faire comprendre aux honorables messieurs la différence qu'il y a entre une offre illimitée et la réciprocité illimitée, j'en serais désespéré, car je dois conserver ma voix pour quelque chose de plus important.

Lorsque nous avons considéré cette question d'encourager nos industries nationales, plusieurs personnes en Angleterre m'ont fait des reproches à cet égard et m'ont

demandé ce que nous entendions faire en tournant le dos à la politique libre-échangiste anglaise pour adopter la politique de protection des Etats-Unis? J'ai répondu : Si vous étiez dans notre position, avec une population de cinq millions à côté d'un pays de soixante millions d'habitants, n'ayant qu'une ligne invisible pour diviser les deux pays, vous comprendriez ce que nous voulons. Je leur ai dit comme je l'ai dit en cette Chambre, qu'aucun homme d'Etat canadien ne peut formuler une politique fiscale pour ce pays sans prendre en considération la politique de la grande nation au sud de nous. Je leur ai dit de plus qu'il était du plus grand intérêt pour le Canada d'avoir les relations commerciales les plus libres avec nos voisins, tout en sauvegardant les plus grands intérêts et les institutions du Canada.

Maintenant, que voyez-vous? Vous voyez le parti républicain des Etats-Unis rester ferme en faveur d'une politique de protection, vous le voyez protéger fortement les industries américaines. Voilà sa politique. Voyez-vous un parti libre-échangiste dans ce pays? Si vous pensez qu'il y a un tel parti, lisez le bill de M. Mills, qui est l'exposé des vues de l'administration des Etats-Unis et du grand parti démocrate. Voyez vous un libre échange quelconque dans ce bill? J'ai démontré qu'il propose la réduction énorme sur toutes les industries du fer aux Etats Unis de 43½ pour 100 à 41 pour 100. C'est le libre-échange proposé par ce bill de M. Mills. Il propose, il est vrai, ce qui est notre politique, de rendre les matériaux bruts et les produits naturels francs de droits; mais cela est aussi une politique de protection. Tout ce qui contribue à rendre à meilleur marché pour l'artisan les moyens de subsistance et pour le manufacturier les matériaux bruts, nous donne les moyens d'augmenter le revenu et en même temps de protéger l'article par un tarif plus bas. Vous voyez les grands hommes d'Etat de ce pays qui ont excité l'admiration du monde civilisé par la grande prospérité et les progrès qu'ils ont procurés à leur pays; vous voyez les républicains et les démocrates s'unir pour demander et maintenir un système de protection pour le capital, les industries et le travail du peuple des Etats-Unis. Voilà leur position, et c'est la nôtre.

Je ne veux pas fatiguer la Chambre plus longtemps, seulement je dirai que quoique j'aie eu un devoir désagréable à remplir,—et j'espère que mon honorable ami d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) ne me critiquera pas trop sur ce rapport—de démontrer que nous avons eu un petit échec dans l'avancement de nos progrès, il ne devra pas oublier que la politique qui a été adoptée d'encourager les industries de ce pays, donnant tant de force au gouvernement et au parlement, remplit si bien la caisse publique, qu'elle nous donne les moyens de faire des travaux publics gigantesques et d'une importance indéniable pour chaque section de ce pays. Il ne devra pas oublier que le Canada a fait ces grands travaux publics—et non seulement un côté, mais les deux côtés de la Chambre y ont contribué, parce que les honorables messieurs de la gauche ont complété le chemin de fer Intercolonial de l'Atlantique au Pacifique, et que le peuple canadien a trouvé les moyens de réaliser une entreprise des plus gigantesques qu'un peuple de cinq millions puisse réaliser dans aucune

partie du monde, tout en maintenant notre crédit encore meilleur aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, comme on le verra par l'état suivant :

EMPRUNTS DU CANADA.

Emprunts de	Montant.	Nature.	Taux moyen d'intérêt.	Taux moyen auquel ils ont été pris.	£	s.	d.
	£						
1869	2,000,000*	{ ½ Garanti ½ Non garanti	4 p. 100 } 5 p. 100 }	Prime	5	12	11
1873	1,800,000*	Garanti	4 pour 100	"	4	7	8
1874	4,000,000*	Non garanti	4 "	Escompte	9	19	3
1875	2,500,000*	{ 1½ Garanti 1 Non garanti }	4 "	"		18	4
1876	2,500,000*	Non garanti	4 "	"	9	0	0
1878	3,000,000†	{ ¾ Garanti ¼ Non garanti }	4 "	"	3	8	3
1879	3,000,000†	Non garanti	4 "	"	4	18	1½
1884	5,000,000†	Non garanti	3½ "	"	9	0	0
1885	4,000,000‡	Non garanti	4 "	Prime	1	1	8½

* Fonds d'amortissement de 1 pour 100.
" " ½ " pour les non garantis.
† " " ½ "
‡ Pas de fonds d'amortissement.

Dette totale payable à Londres le 1er juillet 1887 :—

Taux d'intérêt.	Montant.
3½ pour 100	$ 24,333,333
4 "	140,856,599
5 "	2,433,333
6 "	4,052,473
Total	$171,675,736
Intérêt payé	$6,850,745

Taux moyen d'intérêt :—1867, 5·55 pour 100 ; 1872, 5·35 ; 1877, 4·74, 1882, 4·39 ; 1887, 3·99.

Cote des garanties canadiennes à Londres en mars :—

5 pour 100 :—1868, 86½ ; 1872, pair ; 1873, 108 ; 1874, 108 ; 1875, 108½ ; 1876, 107 ; 1877, 108 ; 1878, 108 ; 1879, 109 ; 1880, 112 ; 1881, 114 ; 1882, 114 ; 1883, 114¾ ; 1885, 113 ; 1886, 116 ; 1887, 114 ; 1888, 118.

4 pour 100 :—1875, 92 ; 1876, 93 ; 1877, 94½ ; 1878, 94½ ; 1879, 95 ; 1880, 97 ; 1881, 104 ; 1882, 106 ; 1883, 105 ; 1884, 106 ; 1885, 106 ; 1887, 106¾ ; 1888, 115¾.

3 pour 100 :—1885, 92 ; 1886, 97 ; 1887, 100 ; 1888, 109.

Nous avons trouvé les moyens de stimuler les grands intérêts du pays, de promouvoir chaque industrie, excepté celle du bois, qui, je l'espère, aura aussi bientôt ses avantages par le bill que je dépose maintenant sur le bureau de la Chambre. Nous avons un pays d'une vaste étendue, ses ressources sont illimitées soit sur mer soit sur terre ; nous avons des richesses inépuisables dans les mers qui nous entourent, et il ne tient qu'à nous de les développer. Nous avons une marine marchande qui ferait l'orgueil et l'admiration d'aucun pays, et qui n'est surpassé que par celle de quatre nations du monde.

Je me rappelle, M. l'Orateur, que l'honorable monsieur de l'autre côté, dans une ou deux occasions, a cherché à me ridiculiser parce que j'avais fait un calcul de la

quantité de blé que pourraient récolter 100,000 cultivateurs dans le Nord-Ouest en cultivant 320 acres chacun avec un rendement de 20 minots par acre. Que dit-il maintenant ? Répétera-t-il la même chose aujourd'hui que nous avons devant nous le fait que 16,000 cultivateurs dans le Manitoba et le Nord-Ouest de ce pays ont récolté de 13,000,000 à 16,000,000 de minots l'année dernière ? Les difficultés anormales qu'il a fallu surmonter, l'ignorance du pays par ceux qui sont allés s'y établir, et une foule d'autres difficultés ont disparu, et en autant que le développement du pays est concerné, nous entrons maintenant dans une ère d'avancement rapide qui, je crois, nous surprendra bientôt et qui fait aujourd'hui l'objet d'une attention sérieuse de la part des agriculteurs intelligents du monde civilisé, c'est-à-dire un pays produisant 50 et même 60 minots l'acre sur la moyenne des grandes fermes. Je ne prétends pas dire que c'est la moyenne dans le pays, mais c'est celle d'un grand nombre de fermes du Nord-Ouest où lorsque le grain fut battu a donné paraît-il un rendement de 50 à 60 minots par acre sur toute la récolte de la ferme. Les honorables messieurs de la gauche seront aussi contents que moi si ce fait est vrai.

Dans les circonstances je demande ce que le Canada peut craindre si nous avons accompli tout cela, si nous avons placé notre pays dans la situation qu'il occupe aujourd'hui ? Il n'y a aucun député de cette Chambre qui ne sait pas que l'Angleterre et les Etats-Unis commencent à nous porter une attention qu'il y a quelques années la plupart d'entre nous avions cru impossible d'obtenir. Je demande, M. l'Orateur, ce que nous avons à craindre avec une population hardie, entreprenante et intelligente, avec des hommes qui, homme pour homme, sur un champ égal, sont prêts à entrer en lutte avec ceux de tout autre pays du monde, mais sur un champ égal. Je le demande, qu'avons-nous à craindre ? Nous avons la preuve la plus évidente que tout ce qui est nécessaire pour nous, c'est d'avoir confiance en nous-mêmes, et de nous dévouer hardiment à la grande tâche de développer les richesses inépuisables de ce pays. Alors, avec une grande population, lorsque le temps sera arrivé nous pourrons entrer en négociations sur des bases égales avec les autres pays pour étendre nos relations commerciales, et cela, comme les honorables messieurs semblent le désirer, en ayant la direction de nos propres affaires entièrement dans nos mains.

Je dis, M. l'Orateur, que nous n'avons pas seulement l'avantage de posséder ce grand domaine avec ses ressources inépuisables, mais le drapeau du plus puissant empire du monde nous protège, et sous son égide nous pouvons marcher avec la plus grande confiance. Bien que n'étant qu'une population de cinq millions nous pouvons marcher de l'avant, sachant que dans les parties les plus éloignées du monde ce drapeau flotte au-dessus de nos têtes, et qu'il y a derrière nous pour nous protéger une armée, une marine, et une force morale d'un grand empire qui donnera au Canada toute la protection qu'il désirera.

Sous ces circonstances, sacrifier notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles, rechercher la réciprocité commerciale avec un pays étranger même si nous pouvions l'obtenir, je dis qu'une telle politique serait, dans mon opinion, nous faire oublier ce que les Canadiens ne devraient jamais oublier, la reconnaissance qu'ils doivent au grand empire dont ils font partie et le devoir de fonder au nord de ce continent d'Amérique, une puissance à laquelle tout Canadien sera fier d'appartenir.

INDEX.

Pour tableaux graphiques, voir annexe.

Chaque carré représente 20 millions de piastres

300
280
260
240
220
200
180
160
140
120
100
80
60
40
20
0

CANADA

Dette Fédérale et Revenu

Années finissant 30 Juin 18–

Chaque carré représente 20 millions de piastres

Année	Dette	Revenu	Dette nette	
'67	93 046 051	17 317 410	$ 75 728 641	Date de la Confédération
'68	96 896 666	21 139 531	75 757 135	
'69	112 361 998	36 502 679	75 859 319	Meilleurs termes au Nova Scotia
'70	115 993 706	37 783 964	78 209 742	Manitoba constitué en Province, dette $ 472 090
'71	115 492 682	37 786 165	77 706 517	Entrée de la Colombie anglaise, dette $ 1 666 200
'72	122 400 179	40 213 107	82 187 072	
'73	129 743 432	29 894 970	99 848 462	Entrée de l'île du Prince Edouard, dette $ 4 927 060
'74	141 163 551	32 838 586	108 324 965	Acceptation des dettes Provinciales $ 13 386 986
'75	151 663 401	35 655 023	116 008 378	
'76	161 204 687	36 653 173	124 551 514	Chemin de fer Intercolonial ouvert
'77	174 675 834	41 440 525	133 235 309	
'78	174 957 268	34 595 199	140 362 069	
'79	179 483 871	36 493 683	142 990 188	
'80	194 634 440	42 182 852	152 451 588	Chemin de fer Intercolonial terminé
'81	199 861 537	44 465 757	155 395 780	C.P.R. Commencé
'82	205 365 251	51 703 601	153 661 650	
'83	202 159 104	43 692 389	158 466 715	
'84	242 482 416	60 320 505	182 161 850	Dettes Provinciales acceptées. $ 7 112 2[illegible]
'85	264 703 607	68 295 915	196 407 692	C.P.R. terminé dernière fiche 7 Nov.
'86	273 164 341	50 005 234	223 159 107	Prêt temporaire au C.P.R. 20 millions accepté. Dette de Manitoba $ 3 317 220
'87	273 187 626	45 873 611	227 314 011	$ 10 189 321 ajouté à la dette comme prix d'achat de 6 793 014 acres, terre du C.P.R.

Échelle : 0, 20, 40, 60, 80, 100, 120, 140, 160, 180, 200, 220, 240, 260, 280, 300

Chaque carré représente 1 million de piastres

CANADA
DROITS perçus par les DOUANES et l'EXCISE
Années finissant 30 Juin 18–

Chaque carré représente 1 million de piastres

Année	Estampilles de billets		Douanes
'68	$119.515	2.54	8.578.380
'69	129665	2.42	8.272.880
'70	134061	2.70	9.334.213
'71	183319	3.30	11.841.104
'72	191918	3.54	12.787.982
'73	201100	3.53	12.954.164
'74	[illegible]	[illegible]	14.32[illegible]93
'75	[illegible]	3.95	15.351.011
'76	[illegible]	3.25	12.823.838
'77	[illegible]	[illegible]	12.546.988
'78	[illegible]	3.13	12.782.824
'79	185191	[illegible]	12.900.659
'80	175806	3.34	14.071.343
'81	193025	4.23	18.406.092
'82	$2610	4.87	21.581.570
'83		5.09	23.009.582
'84		4.43	20.023.890
'85		4.03	18.935.428
'86		4.04	19.373.552
'87		4.50	22.378.801

Douanes

Douanes en encre Noire, Excise en Rouge.

ENSEMBLE des EXPORTATIONS du CANADA.

pour l'année finissant le 30 Juin

18

Année (18..)	$
68	57.567.888
69	60.474.781
70	73.573.490
71	74.173.618
72	82.639.663
73	89.789.992
74	89.351.928
75	77.886.979
76	80.966.435
77	75.875.393
78	79.323.667
79	71.491.255
80	87.911.458
81	98.290.823
82	102.137.203
83	98.085.804
84	97.406.496
85	89.238.361
86	85.251.314
87	89.515.871

VALEUR COMPARÉE
de 10 PRINCIPALES EXPORTATIONS (Produits du Canada)
Année Fiscale 1887

Chaque carré représente 500.000 $

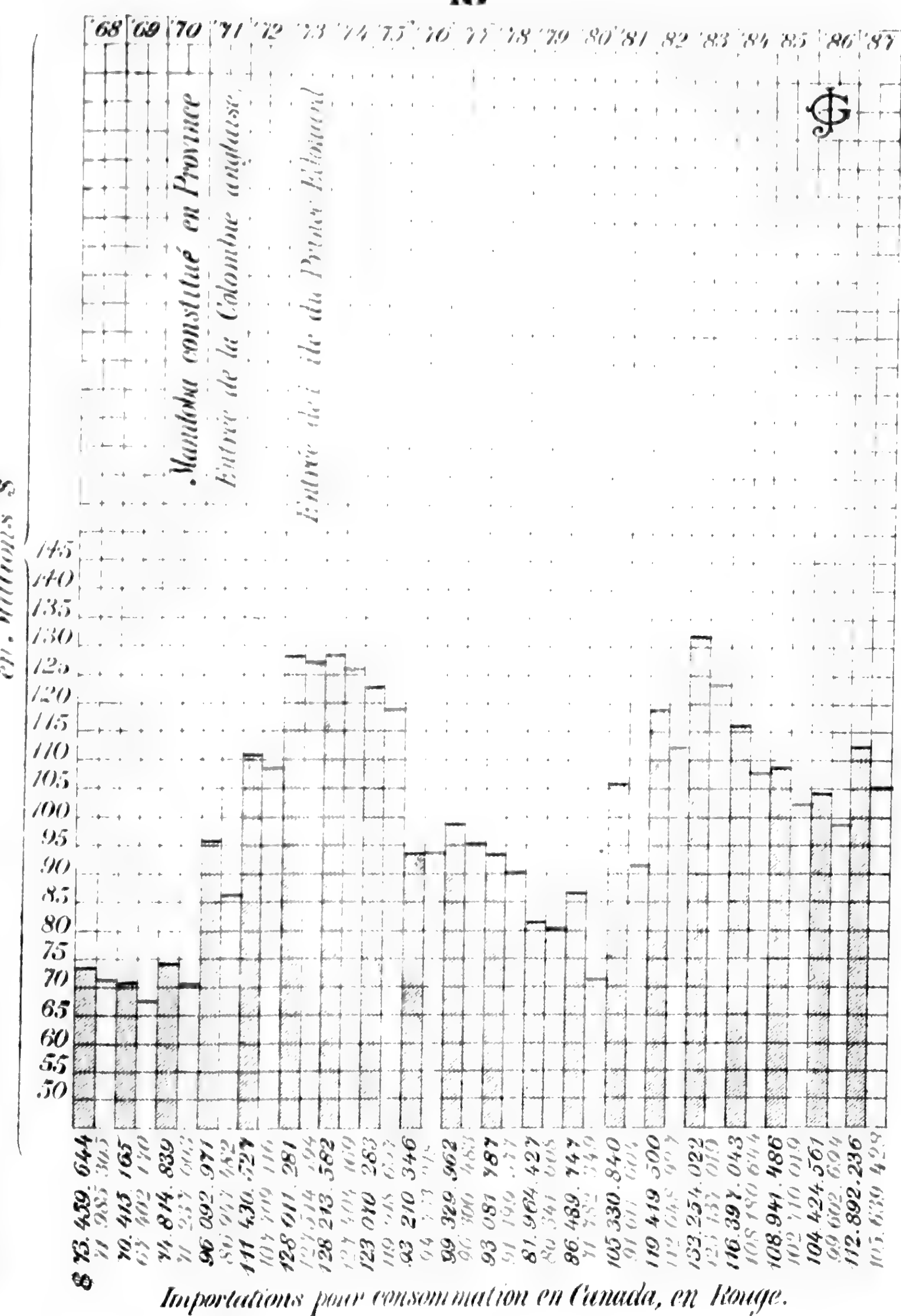
Produit	$
BOIS FABRIQUÉ	21.166.530
GRAIN ORGE POIS FARINE	16.001.897
ANIMAUX	10.461.442
FROMAGE	7.108.978
POISSON	6.875.810
FOURRURES ET PEAUX	2.323.918
ŒUFS	1.825.559
CHARBON	1.522.272
VIANDE	1.094.076
OR	1.017.401

en. Millions $

E[NS]EMBLE des IMPORTATIONS au CANADA.

pour l'année finissant le 30 Juin

18



Importations pour consommation en Canada, en Rouge.

Chaque carré représente 5 millions de piastres

CANADA

Importations pour Consommation en Canada Divisées en Articles Sujets aux Droits ou Libres

Années finissant 30 Juin 18–

'68 '69 '70 '71 '72 '73 '74 '75 '76 '77 '78 '79 '80 '81 '82 '83 '84 '85 '86 '87

Chaque carré représente 5 millions de piastres

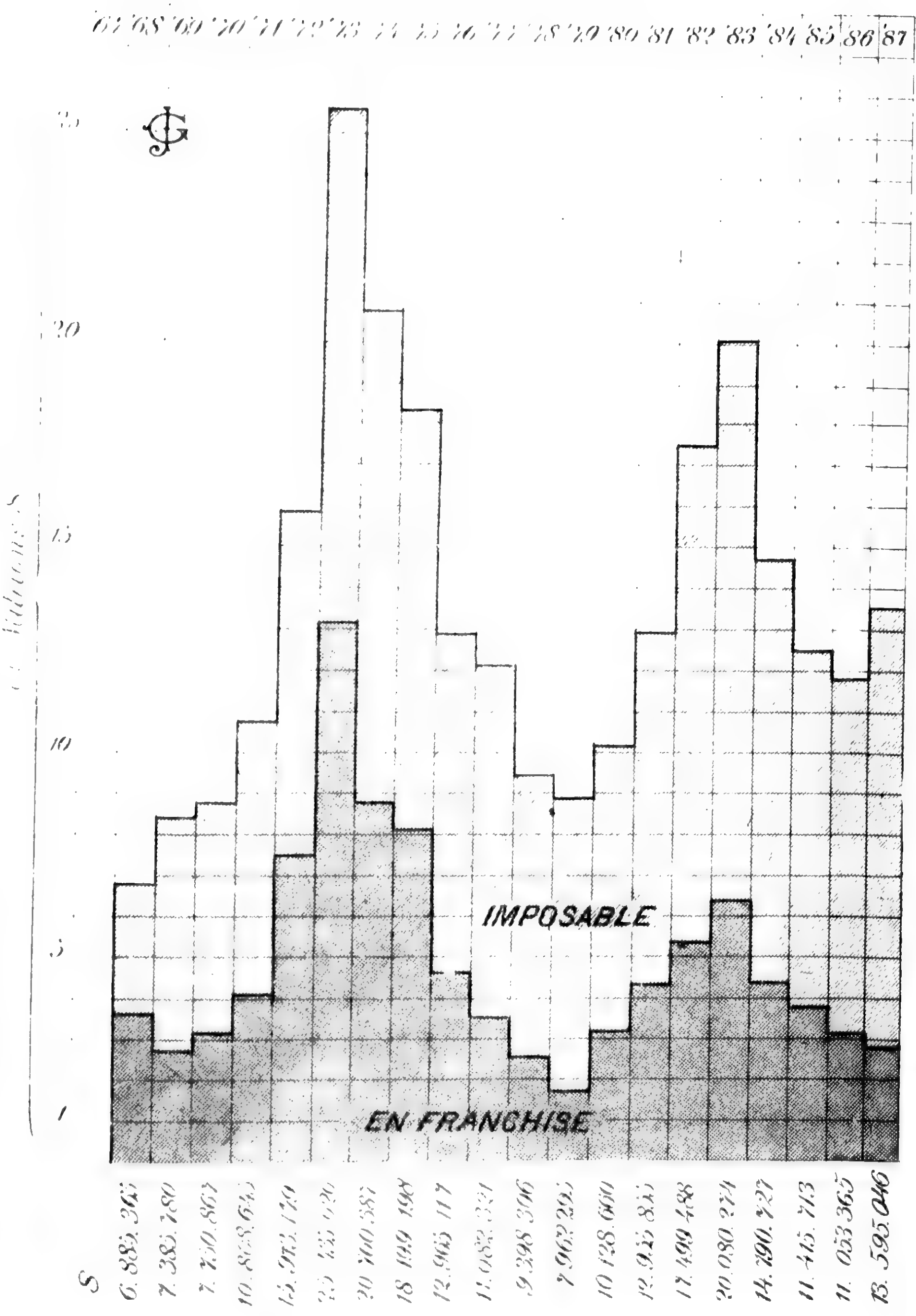
90 85 80 75 70 65 60 55 50 45 40 35 30 25 20 15 10 5 0

43655696 · 41069342 · 45127422 · 60094362 · 68545718 · 71409196 · 76225853 · 78741432 · 60243340 · 60919960 · 59176589 · 55430612 · 54182967 · 71620725 · 85757433 · 91588339 · 80010498 · 73269618 · 70658819 · 78120679

Les Droits en noir; articles libres en rouge

IMPORTATIONS de fer et d'acier brut et OUVRÉ pour la CONSOMMATION dans le CANADA.

pendant les années 18



ESCOMPTE accordé par les BANQUES CANADIENNES munies de CHARTES.



En Cents et piastres

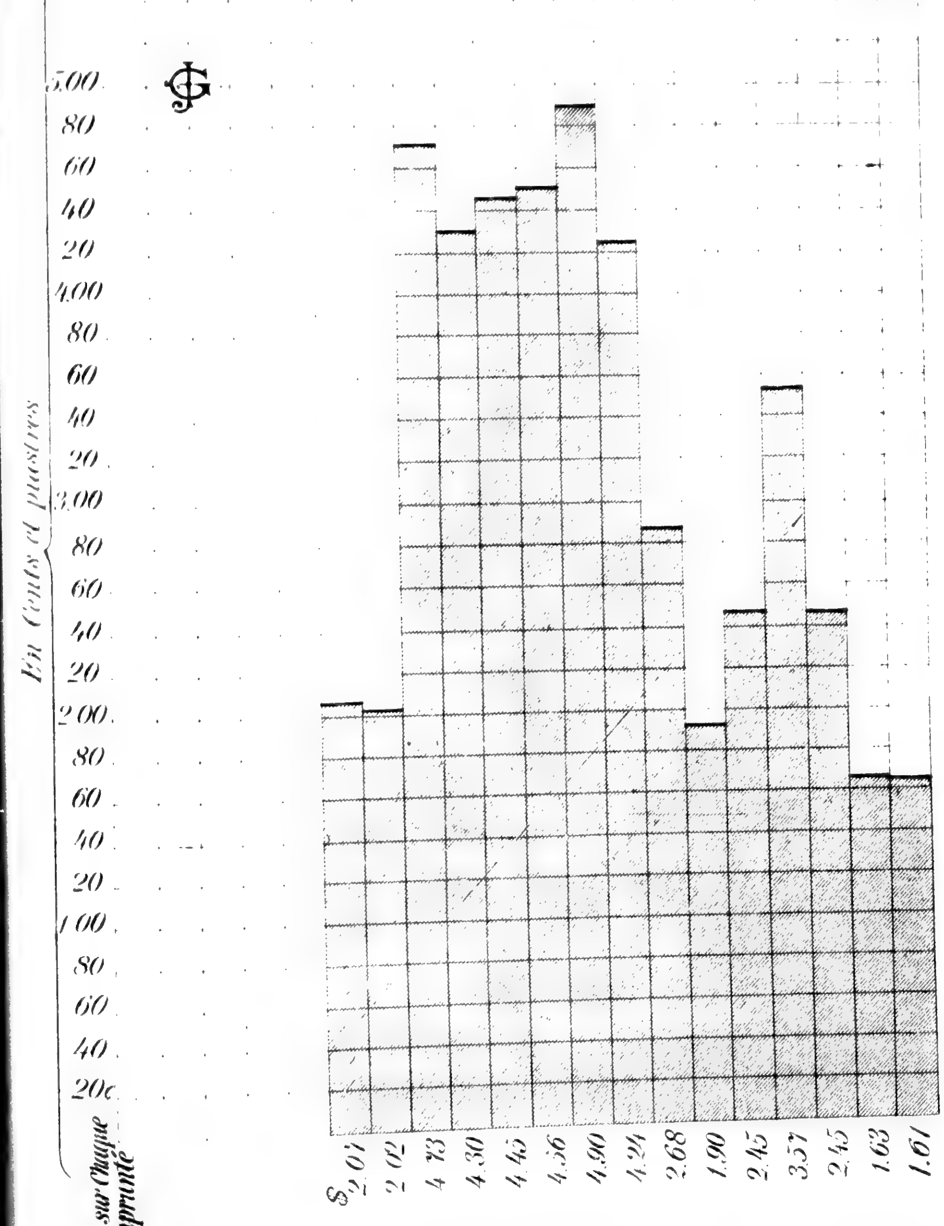
5.00
80
60
40
20
4.0
80
60
40
20
3.0
8
6
4
20
2 0
8
6
4
2
1 0
8
6
4
2

CANADA

Dettes Arriérées et Dettes des Banques munies de Chartres proportionnées au Montant Total emprunté aux Banques

Années finissant 31 Oct. 18–

'68 '69 '70 '71 '72 '73 '74 '75 '76 '77 '78 '79 '80 '81 '82 '83 '84 '85 '86 '87



FAILLITES au CANADA.

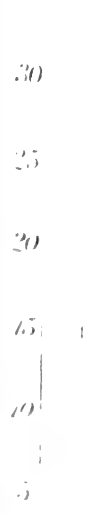
Années 18—

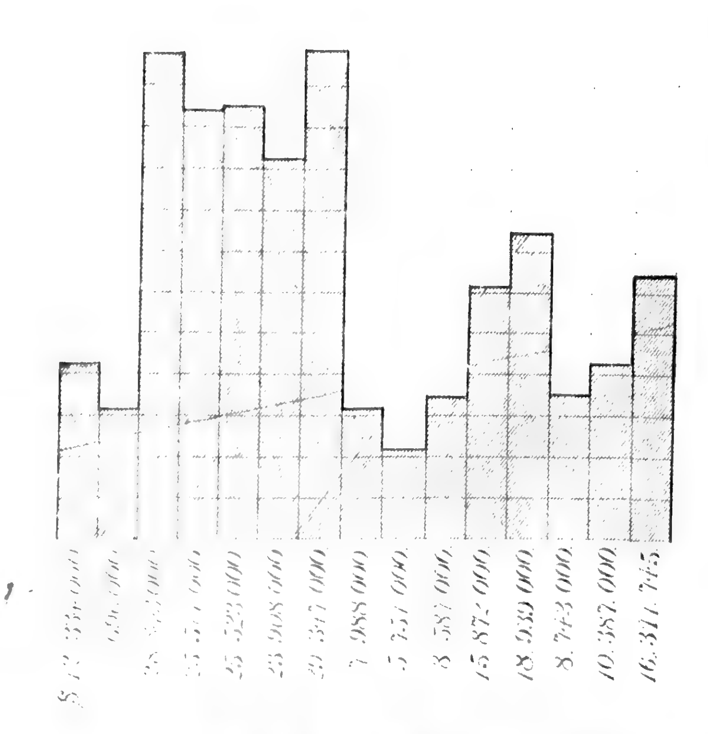
68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87



Tarif de Revenu

Tarif Protecteur

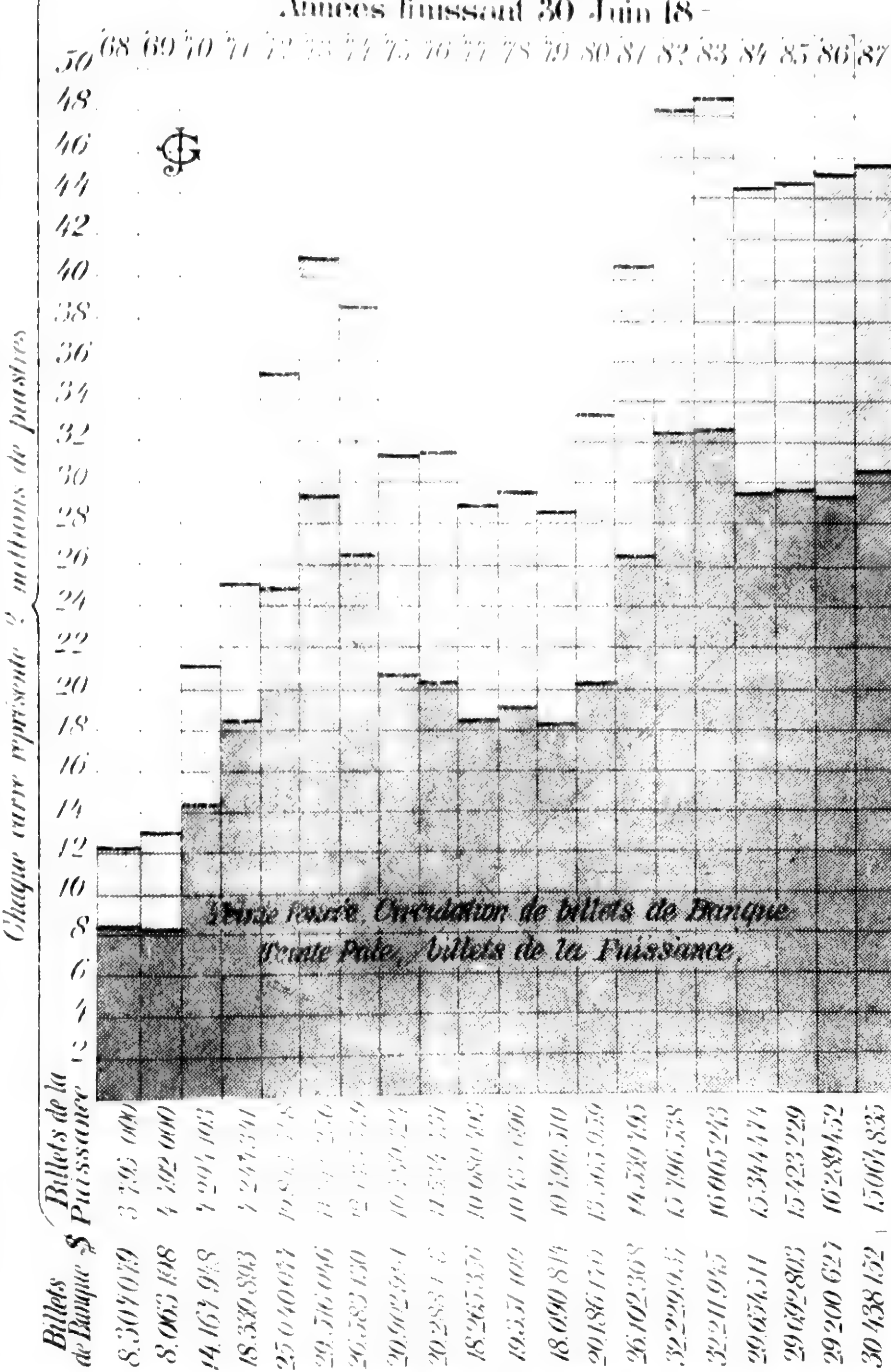




Chaque carré représente 2 millions de piastres

CANADA
CIRCULATION des BILLETS de BANQUE

Années finissant 30 Juin 18-



en . Millions S

DÉPÔTS faits par la **POPULATION** dans les **BANQUES CANADIENNES**

le 30 Juin 18

en Millions $

Manitoba Constitué en Province 15 Juillet 1870

Tarif de Revenu

Tarif Protecteur

Année	Dépôts
68	$ 32.808.104
69	38.823.333
70	50.767.100
71	55.763.067
72	53.986.818
73	55.547.607
74	65.991.047
75	58.367.942
76	63.320.85[illegible]
77	63.241.12[illegible]
78	66.503.757
79	63.635.952
80	77.891.498
81	86.507.577
82	99.100.729
83	99.364.750
84	92.413.313
85	99.383.673
86	103.583.950
87	107.154.483

Chaque carré représente 1 million de piastres

CANADA.

Dépôts des Particuliers dans les Banques d'Epargnes des Sociétés de Construction et de Prêts

pendant les années finissant le 30 Déc. 18

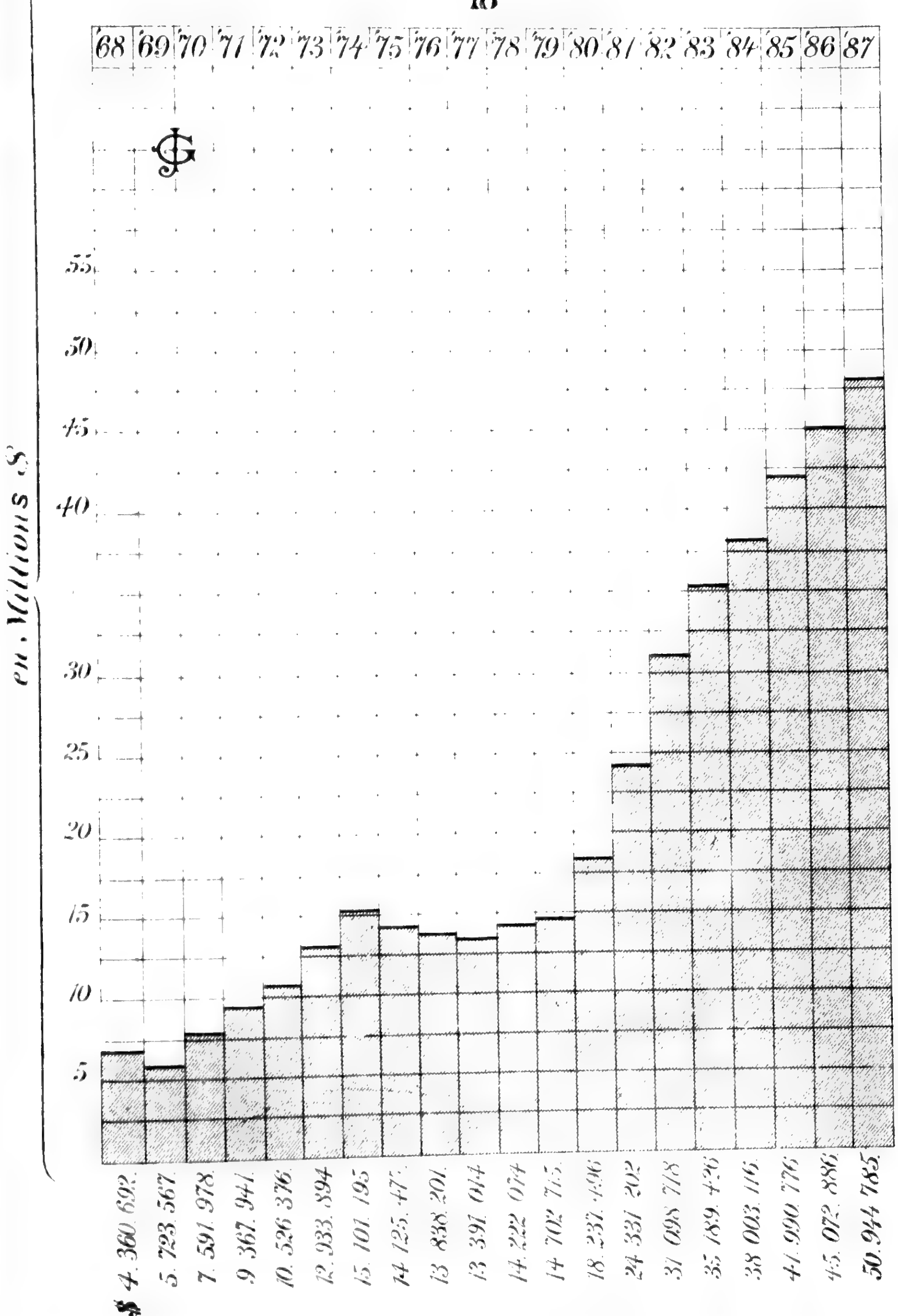
Chaque carré représente 1 million de piastres

Année	Dépôts
68	$ 959 051
69	1 485 014
70	1 942 575
71	2 399 136
72	2 590 778
73	2 869 382
74	4 614 843
75	5 020 707
76	6 126 378
77	7 102 186
78	8 269 205
79	9 426 148
80	11 745 633
81	13 460 268
82	14 241 783
83	13 954 161
84	13 876 510
85	15 435 084
86	17 712 885
87	

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

en. Millions $

DÉPÔTS aux BANQUES d'EPARGNE CANADIENNES.



Ex. Mellions S.

CANADA.

Opérations du Système des Mandats d'argent

Années finissant 30 Juin 18—

Année	Ordres signés	Montant ($)
'68	90 163	3.352 881
'69	96 629	[illegible]
'70	110 021	[illegible]
'71	[illegible]	[illegible]
'72	[illegible]	[illegible]
'73	[illegible]	[illegible]
'74	[illegible]	[illegible]
'75	[illegible]	[illegible]
'76	[illegible]	6.866 618
'77	[illegible]	6.850 821
'78	[illegible]	[illegible]
'79	[illegible]	[illegible]
'80	[illegible]	[illegible]
'81	[illegible]	[illegible]
'82	[illegible]	[illegible]
'83	[illegible]	9.490 900
'84	[illegible]	[illegible]
'85	[illegible]	10.384 211
'86	[illegible]	10.231 189
'87	[illegible]	[illegible]

En Millions $

½ 1 1½ 2 2½ 3 3½ 4 4½ 5 5½ 6 6½ 7 7½ 8 8½ 9 9½ 10 10½ 11 11½ 12

CANADA

BUREAUX DE POSTE

JOURNAUX EXPÉDIÉS. (000 Omis)

1868	18.866
„ 69	18.700
„ 70	20.150
„ 71	22.250
„ 72	24.400
„ 73	25.480
„ 74	29.000
„ 75	31.300
„ 76	38.550
77	39.000
„ 78	39.936
„ 79	42.380
„ 80	45.120
„ 81	48.690
„ 82	50.845
„ 83	53.140
„ 84	55.990
„ 85	58.381
„ 86	60.064
„ 87	

NOMBRE DES BUREAUX

1887	7534
1886	7295
1885	7084
1884	6837
1883	6395
1882	6171
1881	5935
1880	5773
1879	5606
1878	5378
1877	5161
1876	5015
1875	4892
1874	4706
1873	4518
1872	4135
1871	3943
1870	3820
1869	3756
1868	3638

LETTRES ET CARTES-POSTE. (000 Omis)

1868	18.100
„ 69	21.920
„ 70	24.500
„ 71	27.050
„ 72	30.600
„ 73	34.579
„ 74	39.358
„ 75	42.000
„ 76	46.446
„ 77	46.960
„ 78	50.455
„ 79	50.840
„ 80	53.600
„ 81	57.810
„ 82	67.500
„ 83	75.740
„ 84	79.680
„ 85	82.200
„ 86	86.110
„ 87	90.956
„ 88	

REVENU DES POSTES

1868	$ 1.024.710
„ 69	973.056
„ 70	1.010.767
„ 71	1.079.767
„ 72	1.193.062
„ 73	1.406.984
„ 74	1.476.207
„ 75	1.536.509
„ 76	1.484.886
„ 77	1.501.134
„ 78	1.620.022
„ 79	1.534.363
„ 80	1.648.017
„ 81	1.767.953
„ 82	2.022.098
„ 83	2.334.384
„ 84	2.330.741
„ 85	2.400.062
„ 86	2.469.379
„ 87	2.603.256

DISTRIBUTION DES BUREAUX.

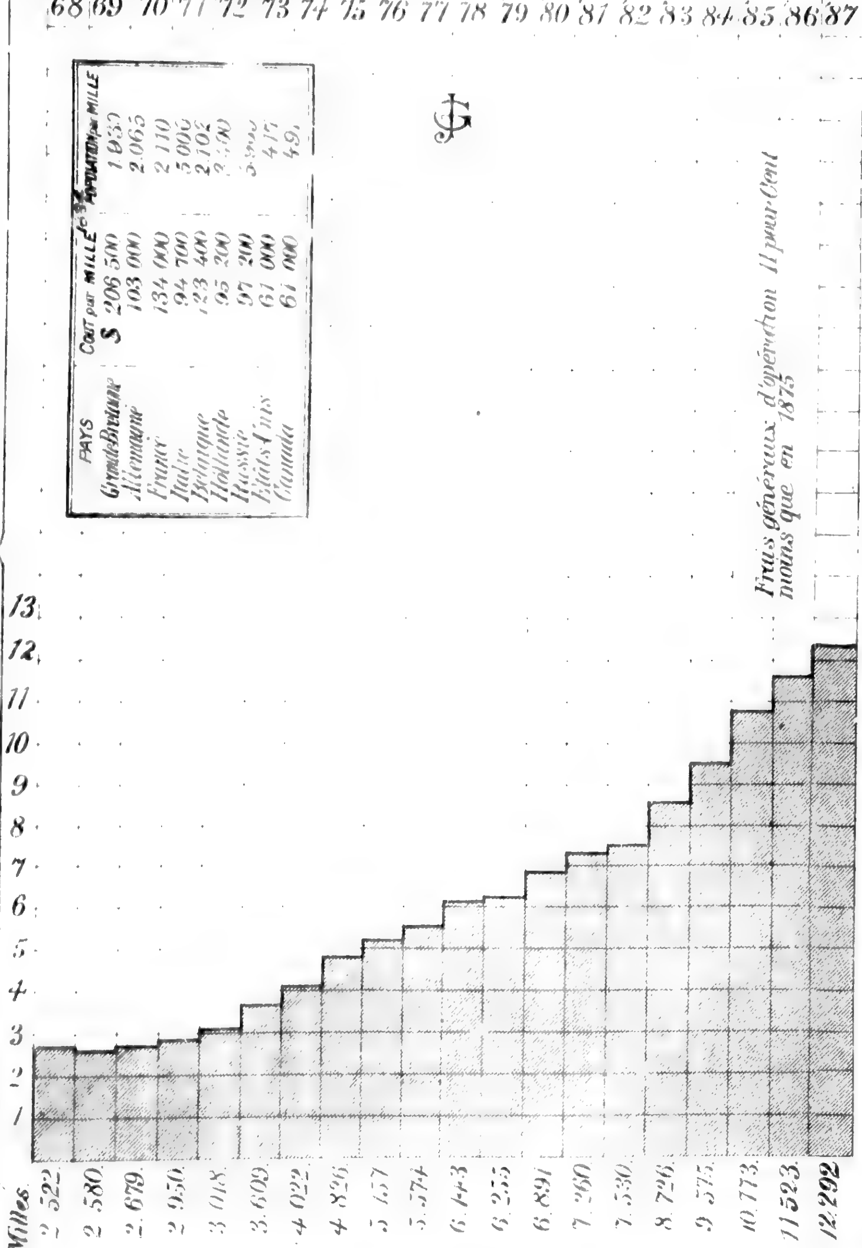
Ontario	1 pour	64	milles quarrés
Quebec	1 „	142 „	„
Nouvelle-Ecosse	1 „	16 „	„
N. Brunswick	1 „	26 „	„
I. P. Ed.	1 „	7 „	„
C. Anglaise	1 „	3250 „	„
Man. & Nord-Ouest	1 „	225	

DÉPENSE DES POSTES

1868	$ 1.053.570
„ 69	1.079.828
„ 70	1.155.261
„ 71	1.271.006
„ 72	1.369.163
„ 73	1.553.604
„ 74	1.695.480
„ 75	1.873.241
„ 76	1.959.758
„ 77	2.075.618
„ 78	2.110.365
„ 79	2.167.266
„ 80	2.286.611
„ 81	2.333.189
„ 82	2.459.356
„ 83	2.687.394
„ 84	2.931.387
„ 85	3.097.882
„ 86	3.380.411
„ 87	3.458.101

MILLES COMPLÉTÉS
Chaque Carré égal 1000 Milles.

Années finissant 30 Juin 18—



PAYS	COUT par MILLE 1882	POPULATION par MILLE
Grande Bretagne	$ 206 500	1.939
Allemagne	103 000	2.065
France	134 000	2.110
Italie	94 700	5.006
Belgique	123 400	2.102
Hollande	95 200	[illegible]
Russie	97 200	5.[illegible]
États Unis	61 000	417
Canada	61 000	491

Chaque carré représente ½ million de Passagers

CHEMINS de fer CANADIENS

PASSAGERS

Années finissant 30 Juin 18—

Chaque carré représente ½ million de Passagers

12, 11½, 11, 10½, 10, 9½, 9, 8½, 8, 7½, 7, 6½, 6, 5½, 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1, ½

Nombre de Passagers par chaque personne de la Population

Année	Passagers par personne	Nombre de Passagers
'68		Pas de Rapport
'69		"
'70		"
'71		"
'72		"
'73		"
'74		"
'75	1.35	5.190.416
'76	1.30	5.544.814
'77	1.30	6.013.223
'78	1.31	6.443.924
'79	1.44	6.523.816
'80	1.50	6.462.948
'81	1.57	6.943.671
'82	2.01	9.358.325
'83	2.12	9.579.948
'84	2.16	9.981.358
'85	2.06	9.672.599
'86	2.06	9.861.024
'87	2.20	10.685.508

en. Millions de Tonnes

CHEMINS de fer du CANADA.

Tonnage Transporté

18–

en. Millions de Tonnes

Année	Tonnes	Tonnage Transporté par tête
68	Pas de Rapport	
69	Pas de Rapport	
70	Pas de Rapport	
71	Pas de Rapport	
72	Pas de Rapport	
73	Pas de Rapport	
74	Pas de Rapport	
75	Pas de Rapport	
76	6.331 757	160
77	6.859. 796	170
78	7.883. 472	193
79	8.348. 810.	200
80	9.938 858	235
81	12.065 323.	277
82	13.575 787	306
83	13.266. 255	293
84	13.712. 269	299
85	14.659. 271.	312
86	15 670 460	325
87	16.367. 987.	335

en. Millions de Tonnes

CANADA

Navires Employés sur mer et les Lacs
Non Compris les Caboteurs

Années 18—

en. Millions de Tonnes

Départ en rouge; Arrivée en Noir.

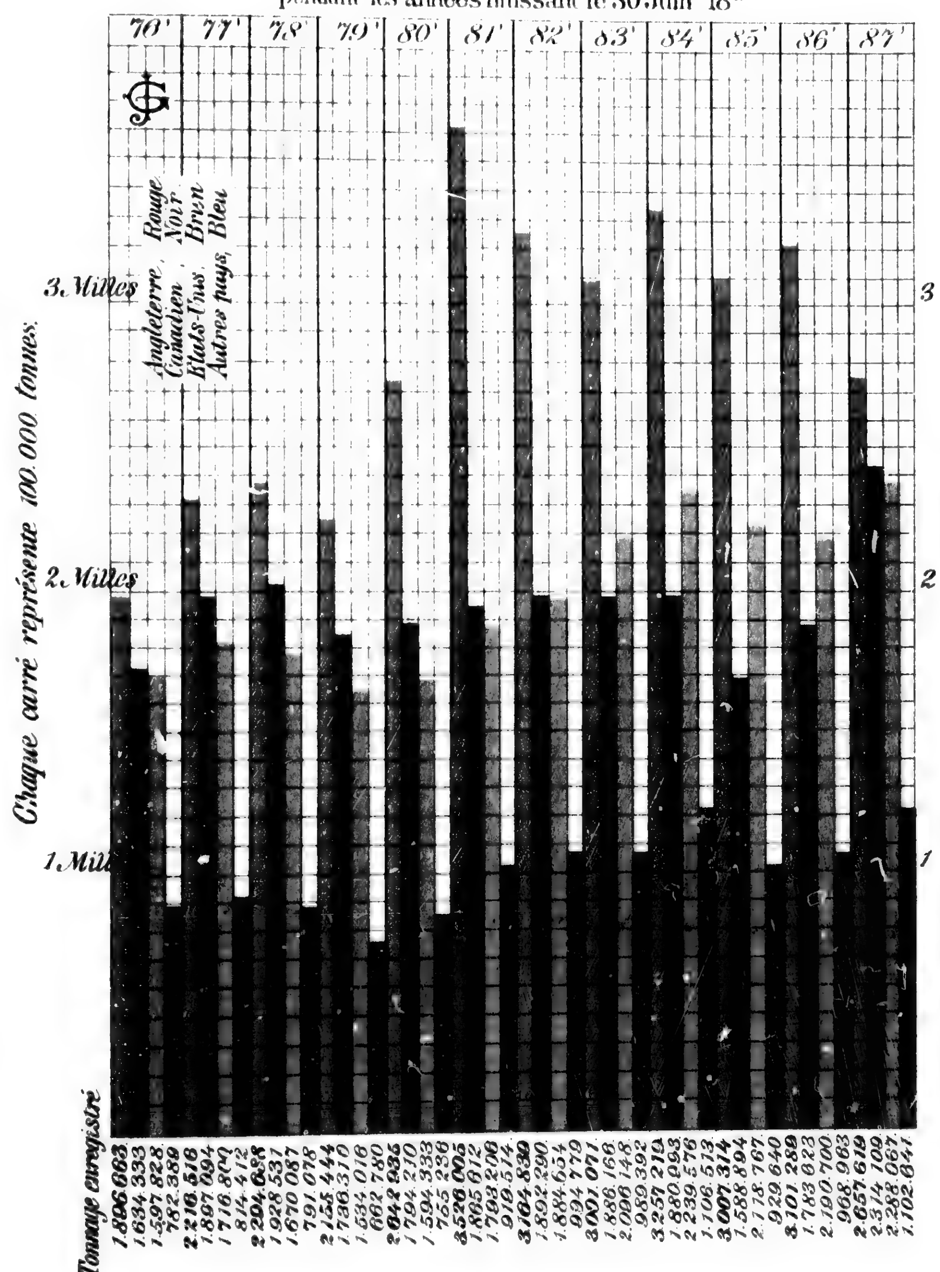
Tonnage Océanique

Années 18—	Tonnage	Arrivée
'68	12.982.825	2.104.000
'69	10.451.044	2.459.083
'70	11.415.870	2.608.519
'71	13.126.028	2.521.573
'72	12.808.160	2.988.793
'73	11.748.997	3.032.746
'74	11.399.857	3.077.987
'75	9.527.155	2.521.134
'76	9.911.199	2.972.459
'77	11.091.244	3.295.887
'78	12.054.890	3.341.405
'79	11.646.812	3.049.521
'80	13.577.845	3.487.735
'81	13.802.432	4.032.946
'82	13.379.882	3.933.152
'83	13.770.735	4.004.357
'84	14.359.026	4.25 665
'85	14.084.712	3.800.564
'86	13.969.232	4.026.415
'87	14.317.099	4.236.767

Tonnes enregistrées

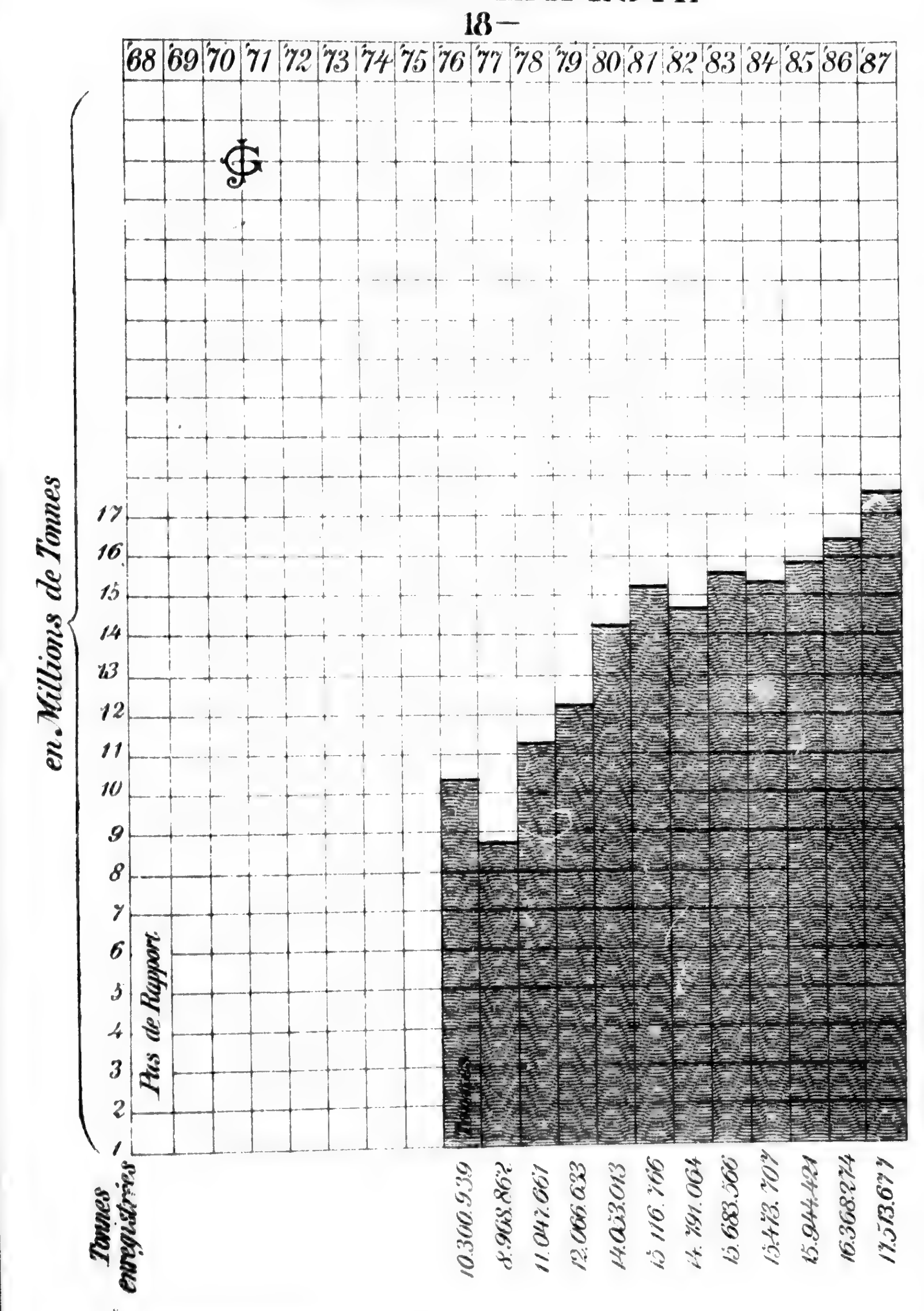
Chaque carré représente 100.000 tonnes.

CANADA
Arrivages et Départs des Navires de Mer de nos NATIONAUX.
pendant les années finissant le 30 Juin 18--



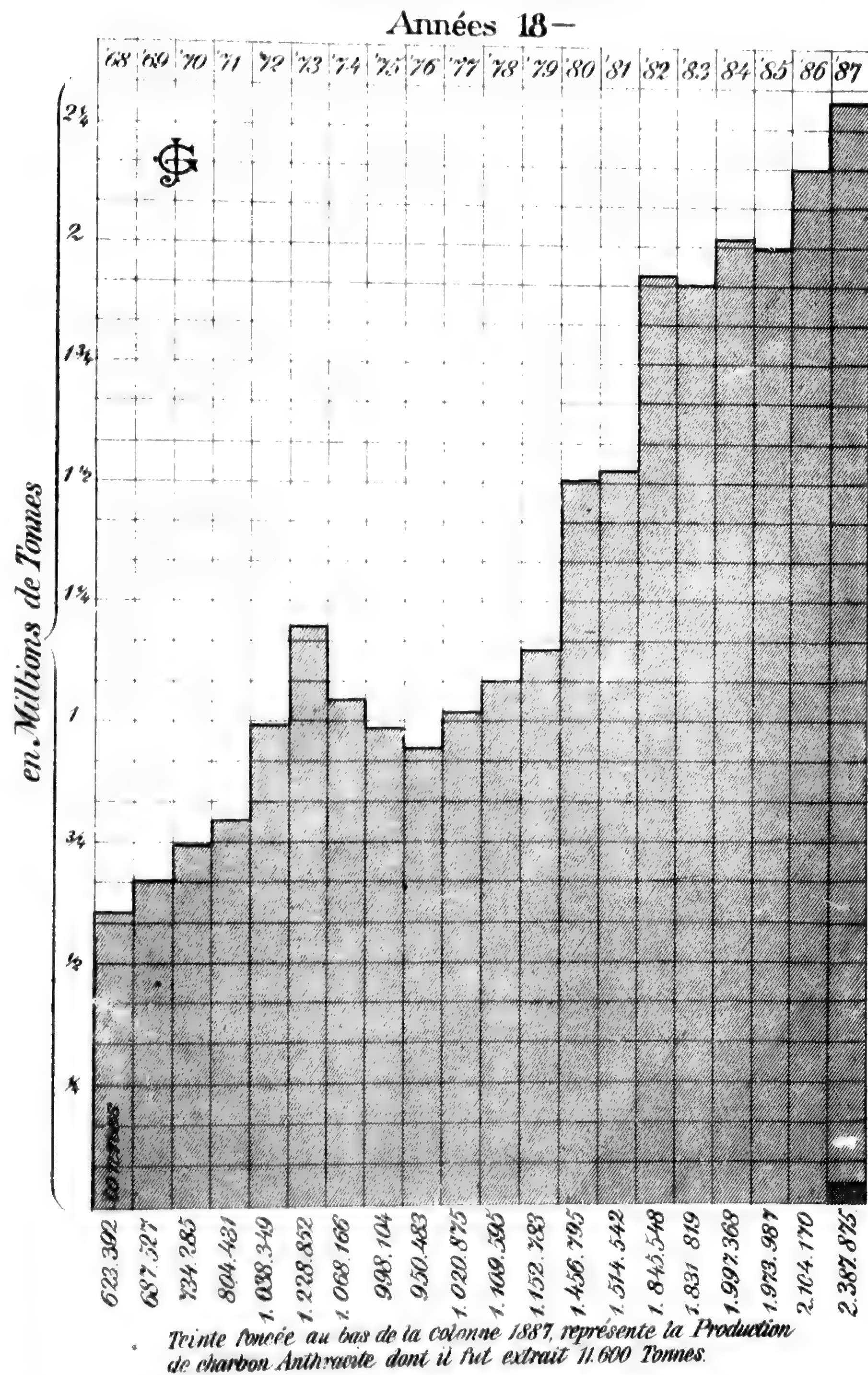
en Millions de Tonnes

CANADA.
CABOTAGE
TONNAGE EMPLOYÉ



PRODUCTION TOTALE DU CHARBON DANS LA PUISSANCE

2000 Livres à la Tonne net



Teinte foncée au bas de la colonne 1887, représente la Production de charbon Anthracite dont il fut extrait 11.600 Tonnes.

CHARBON VENDU par la NOUVELLE-ECOSSE (en tonnes)

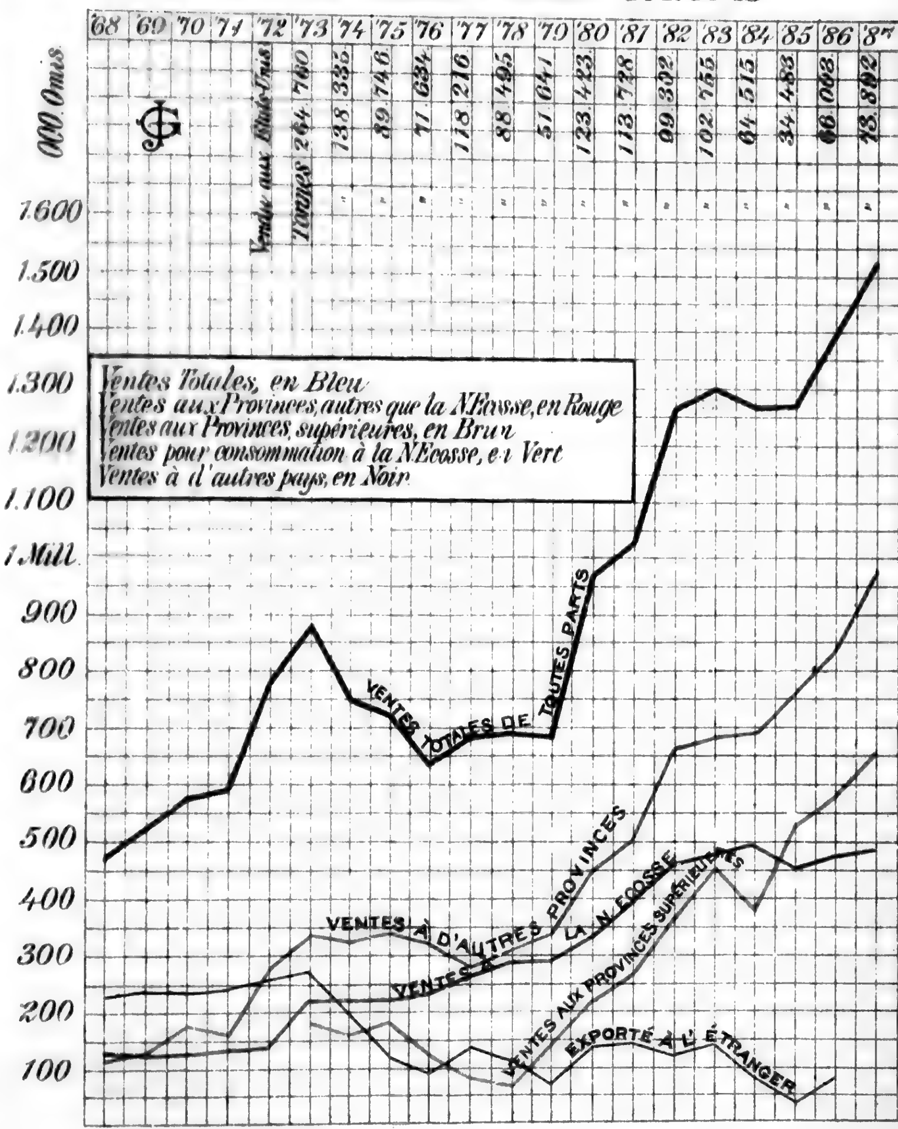
Durant les Années finissant 31 Décembre 18–

ANNÉE	COLONNE 1 VENTES TOTALES	COLONNE 2 VENTES AUX PROVINCES VOISINES	COLONNE 3 [illegible] L'ÉTRANGER	COLONNE 4 VENDU POUR CONSOMMATION SUR PLACE	ANALISE DE LA COLONNE Nº 2 — [illegible] QUÉBEC	VENDU AU N. BRUNSWICK	[illegible] PRINCE-EDOUARD	VENDU À TERRENEUVE
1868	[illegible]	102 814	[illegible]	117 631				
" 69	[illegible]	129 148	[illegible]	116 427				
" 70	[illegible]	172 978	[illegible]	130 152				
" 71	[illegible]	168 578	[illegible]	149 632				
" 72	[illegible]	280 553	[illegible]	205 306				
" 73	[illegible]	337 977	327 834	215 295	[illegible]	68 217	[illegible]	55 861
" 74	[illegible]	338 754	[illegible]	114 965	[illegible]	78 841	[illegible]	55 696
" 75	[illegible]	381 711	[illegible]	212 630	[illegible]	85 968	[illegible]	62 348
" 76	[illegible]	317 843	[illegible]	225 6[illegible]	[illegible]	101 890	[illegible]	51 742
" 77	[illegible]	294 441	[illegible]	255 790	[illegible]	104 818	[illegible]	49 342
" 78	[illegible]	303 728	[illegible]	279 172	[illegible]	115 245	[illegible]	61 361
" 79	[illegible]	341 391	[illegible]	278 120	[illegible]	84 731	[illegible]	57 651
" 80	[illegible]	453 301	[illegible]	322 913	[illegible]	97 817	[illegible]	69 626
" 81	1 035 014	503 641	148 960	382 413	[illegible]	123 526	[illegible]	62 174
" 82	[illegible]	666 476	[illegible]	458 952	[illegible]	153 617	[illegible]	79 732
" 83	[illegible]	688 111	[illegible]	471 327	[illegible]	167 740	[illegible]	61 678
" 84	[illegible]	691 817	[illegible]	493 050	[illegible]	158 420	[illegible]	86 216
" 85	[illegible]	760 643	[illegible]	454 652	[illegible]	148 634	[illegible]	74 322
" 86	1 373 666	835 324	[illegible]	460 237	[illegible]	175 918	[illegible]	71 476
" 87	1 519 684	970 037	80 183	469 464	[illegible]	186 511	50 615	82 053

NOUVELLE-ECOSSE

Charbon Vendu (en Tonnes)

Durant les Années finissant 31 Déc. 18-

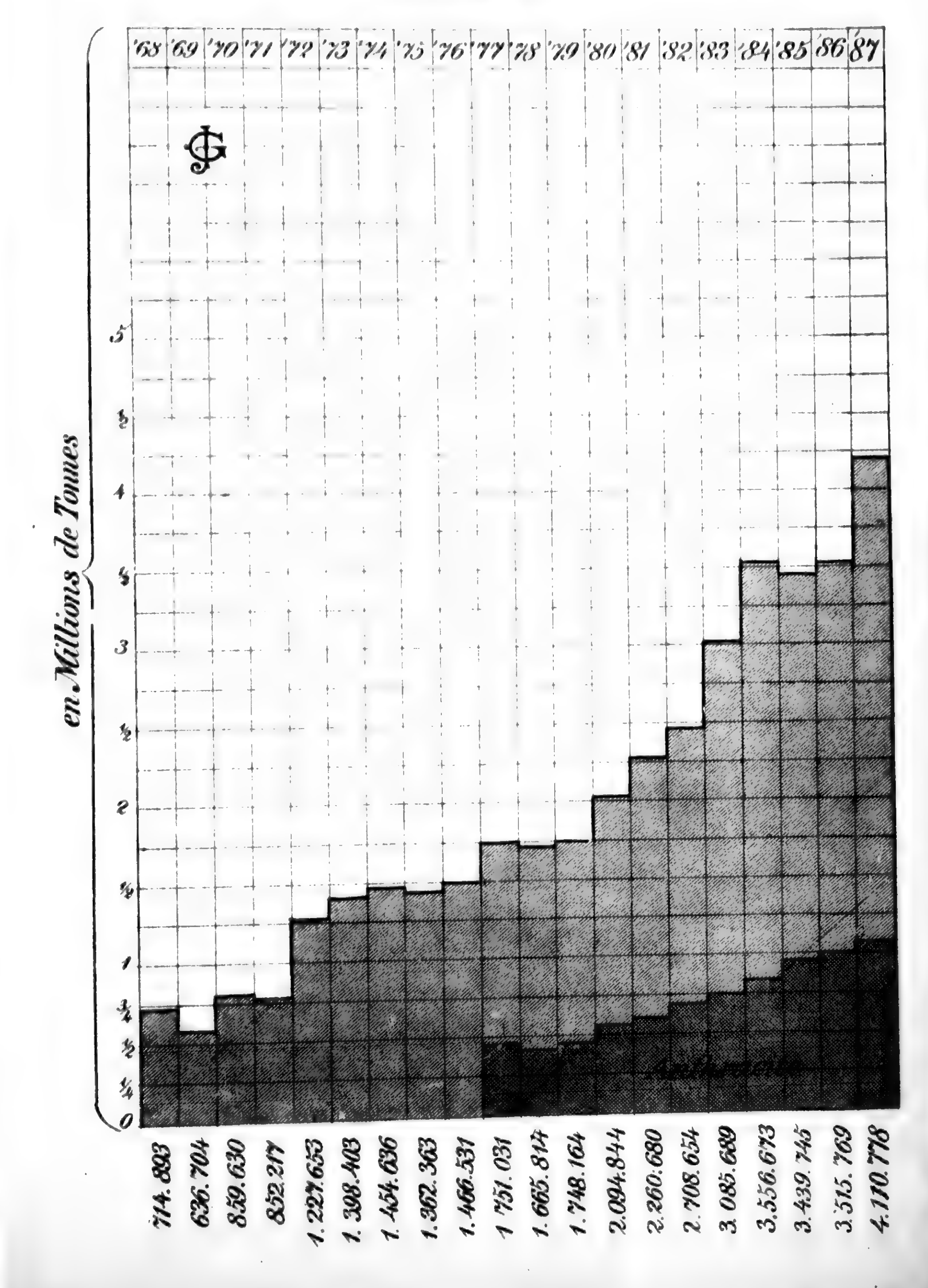


Chaque carré représente 50.000 tonnes.

CONSOMMATION TOTALE du CHARBON en CANADA.

Quantité réelle de Tonnes de 2000 livres.

Années 18–





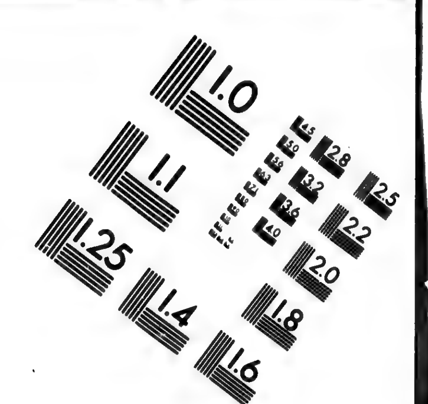
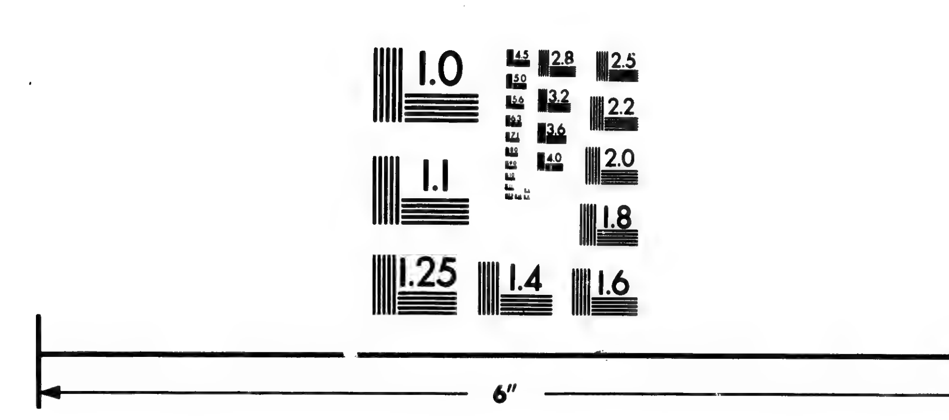
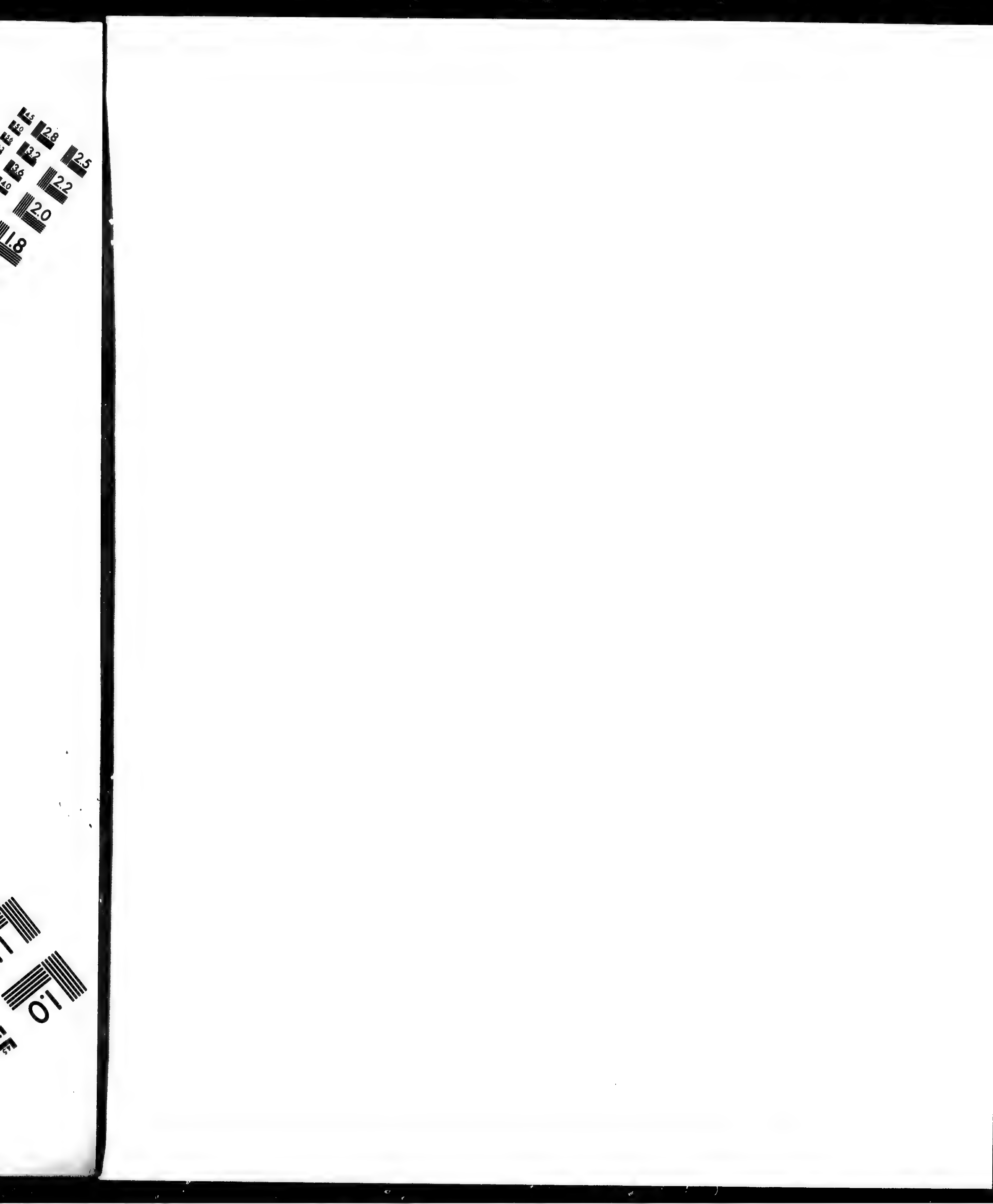


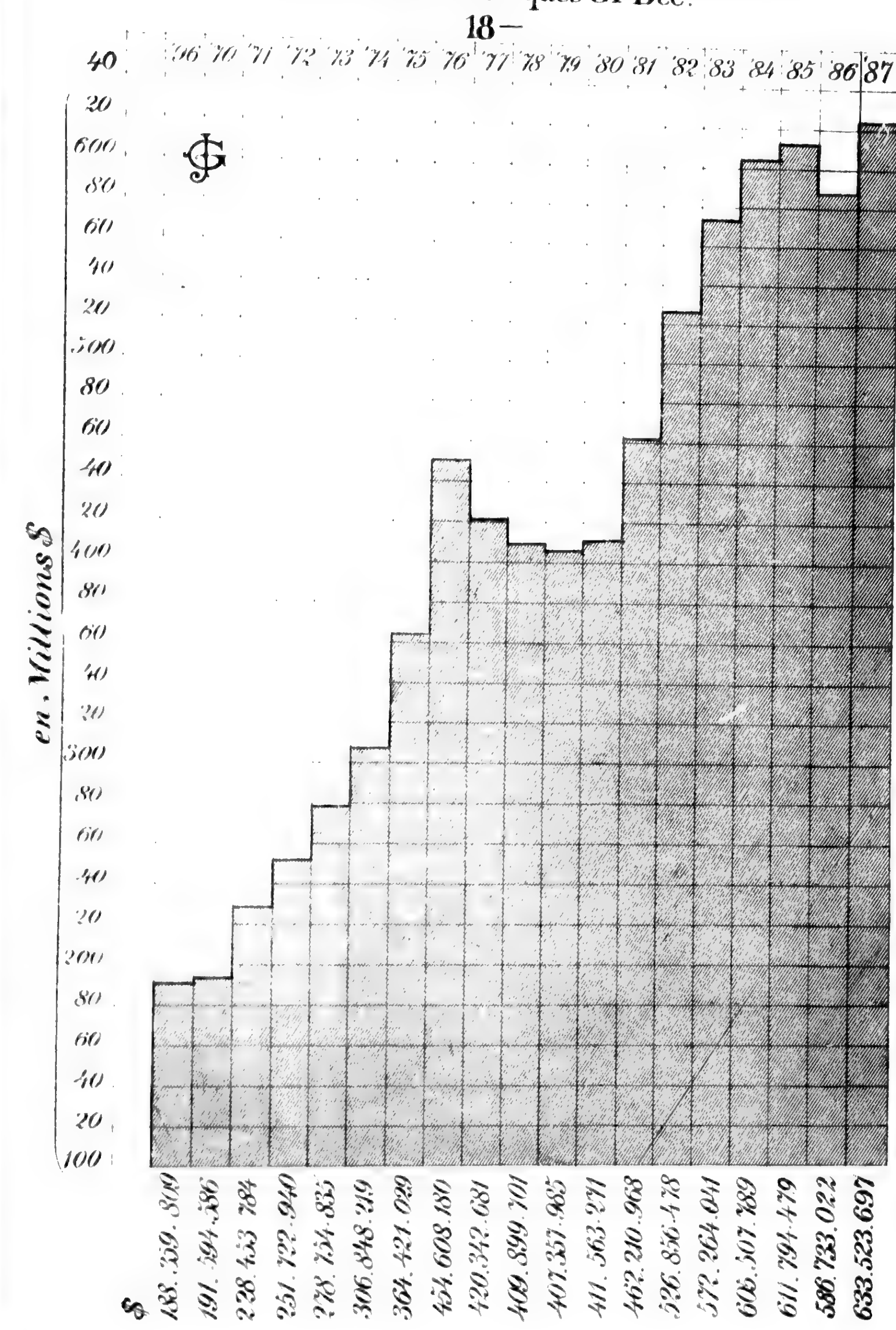
IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)




4.5
5.0
2.8
3.2
2.5
3.6
4.0
2.2
2.0
1.8
1.0

ASSURANCES CONTRE le feu au CANADA.

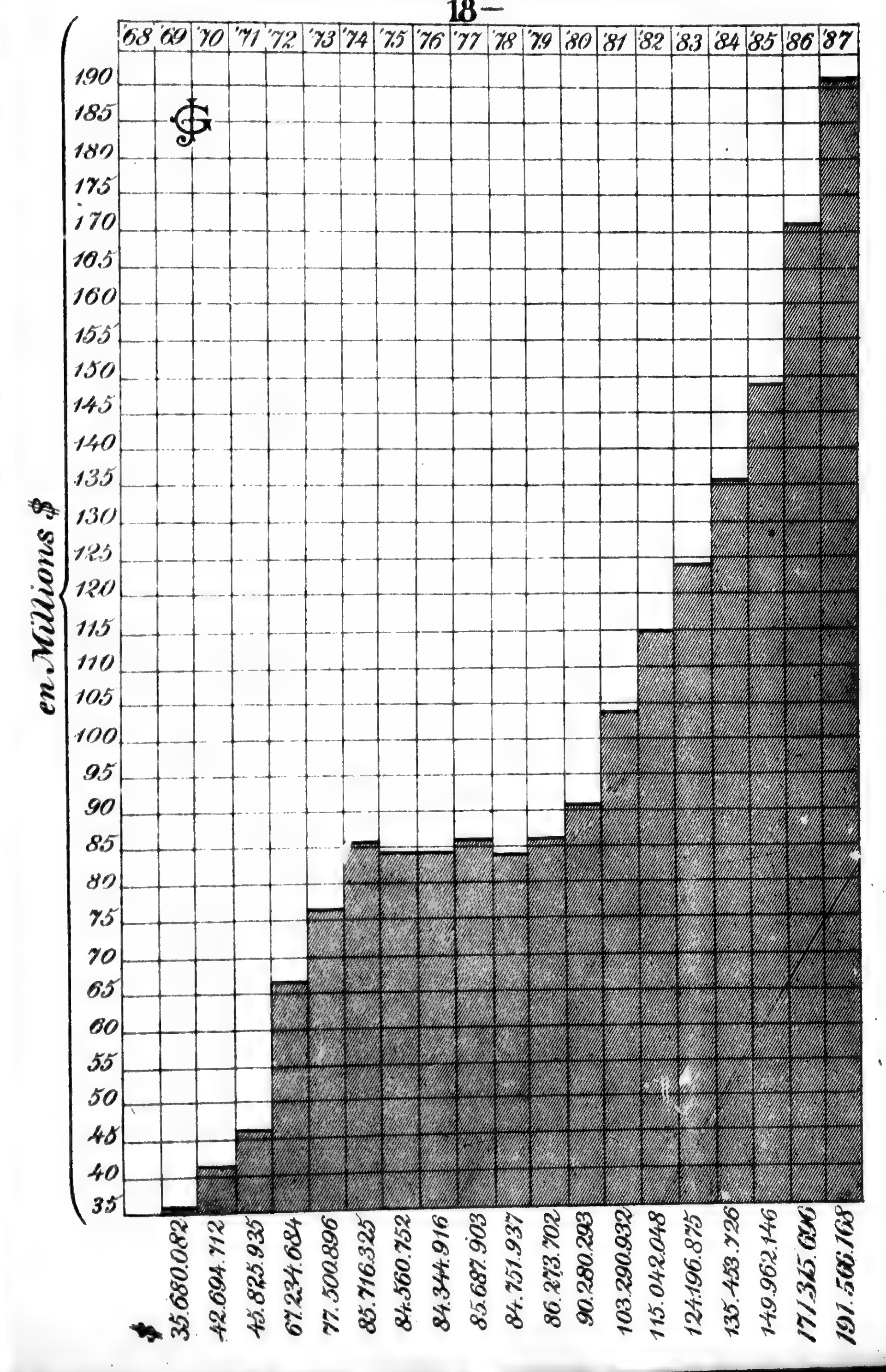
Ensemble des risques 31 Déc.



en Millions $

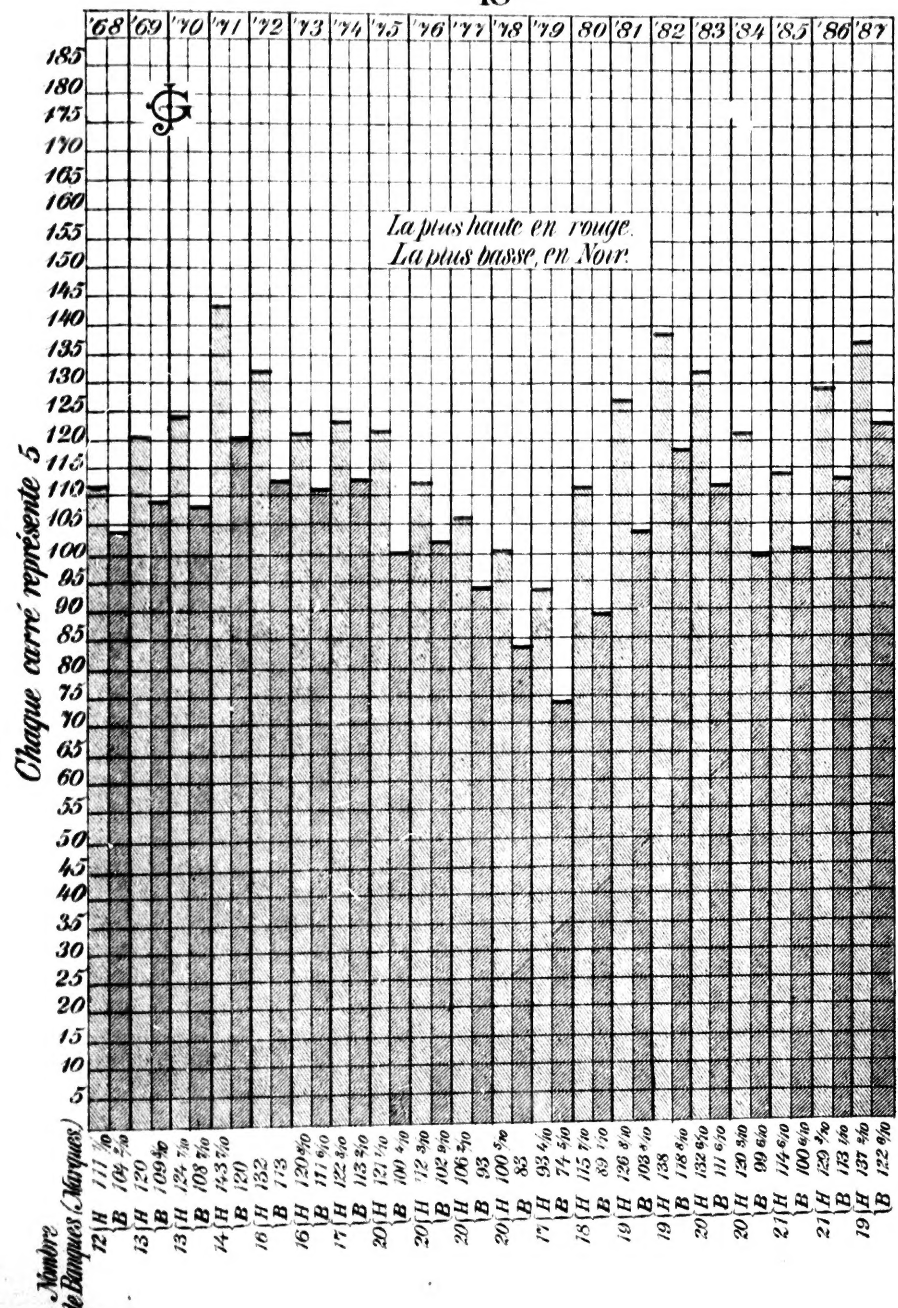
ASSURANCES sur la vie au CANADA.

Ensemble réel des sommes Assurées.



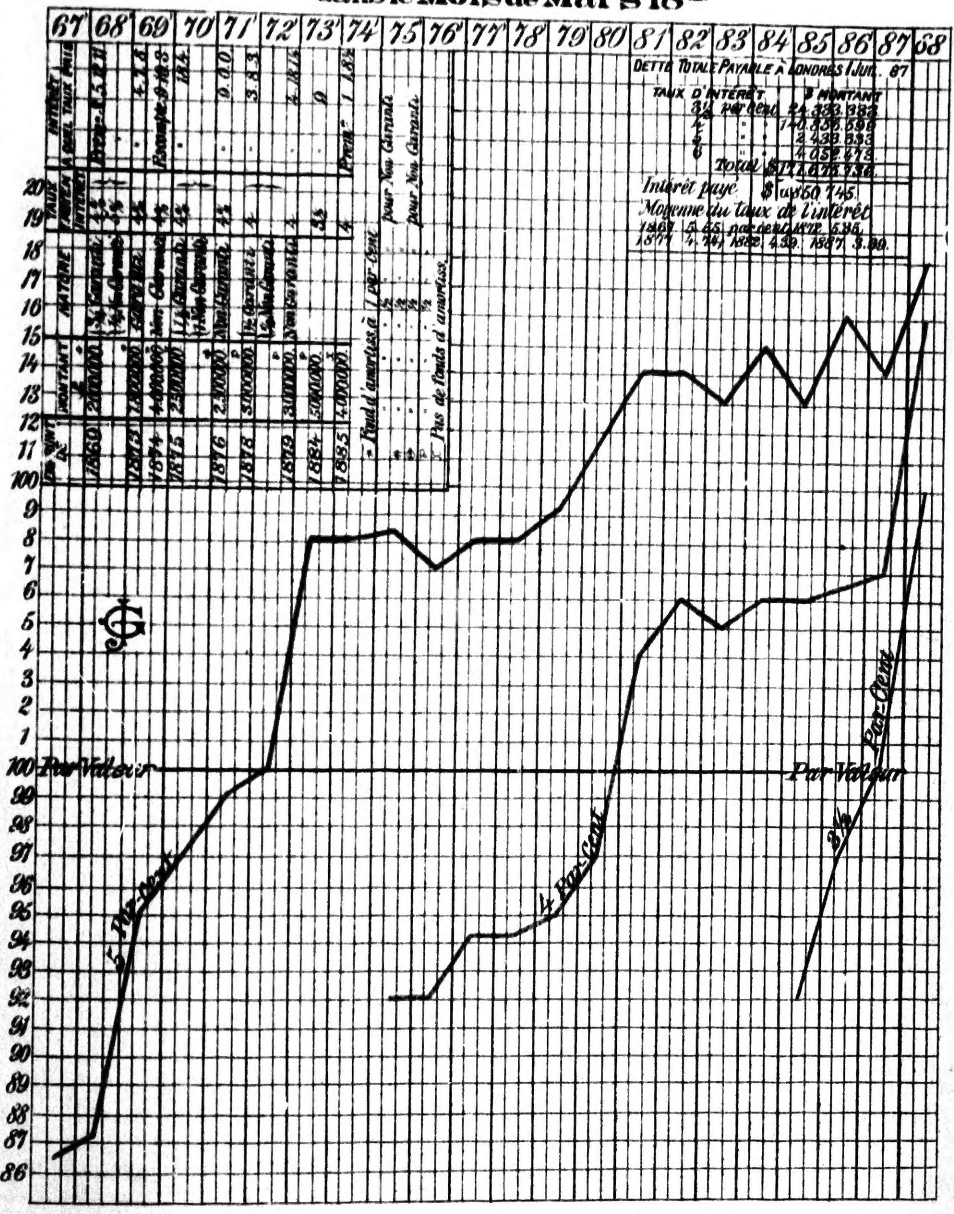
Chaque carré représente 5

STOCK des BANQUES CANADIENNES
la plus haute et la plus basse marque à Montréal
Années finissant 31 Déc.
18-



COTE des VALEURS CANADIENNES à LONDRES

dans le Mois de Mars 18 –



Chaque carré représente 1 par-Cent.

5 par Cent en Rouge.
4 " " " Bleu.
3½ " " " Noir.